

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité

Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

Pour commencer l'année

L'action autodéterminée, fondement du droit et de la paix

par Hans Köchler, professeur de philosophie politique*



Hans Köchler
(photo ef)

Mon intervention sera divisée en trois parties. Comme l'indiquent les termes du sujet, il s'agira de questions fondamentales. Je ne traiterai pas en détail de l'actuelle configuration politique.

Je me permettrai tout d'abord une brève remarque philoso-

phico-anthropologique au sujet de la notion d'autodétermination. Je la mettrai en rapport avec des réflexions sur ce que j'appelle les implications juridiques et politiques de l'autodétermination. Je conclurai mon intervention sur un plaidoyer pour une *nouvelle conscience de la démocratie* ou, autrement dit, sur un appel à plus d'honnêteté terminologique en ce qui concerne l'usage du mot démocratie et les discours politiques qui s'y rapportent.

La détermination individuelle – aspects philosophico-anthropologiques fondamentaux

Premièrement: commençons par les aspects philosophico-anthropologiques: la thématique que j'expose ici se rapporte à la nature et la raison d'être de la démocratie. Sur ce point, ma réflexion est la suivante: c'est seulement dans la liberté et l'égalité que l'individu peut appréhender le sens de la communauté, c'est-à-dire, comme étant sa propre réalisation à l'intérieur de la synergie du groupe, ce à quoi est incapable d'accéder l'individu isolé. La «détermination individuelle» – j'ai choisi ce terme consciemment, pour le différencier de l'«autodétermination» – décrit donc l'état de la communauté qui s'y conforme. Cependant, il s'agit avant tout d'une *attitude individuelle*. La détermination individuelle n'est cependant en rien de l'autocréation – cela serait l'illusion de l'autodéification – mais plutôt l'épanouissement des possibilités inhérentes à chaque individu en communauté avec d'autres, perçus comme *égaux en droits*. Elle est le résultat des priorités que chaque individu établit selon ses propres convictions et dont il endosse la responsabilité et la réalisation. C'est à mon avis aussi le sens profond de la liberté – certes pas au sens de l'action arbitraire résultant de l'humeur et de l'inspiration du moment, mais au sens de l'expression de la liberté individuelle, ainsi qu'elle ressort de la philosophie idéaliste allemande.

Cela nous montre aussi l'importance, pour l'action autodéterminée, de l'éducation qui consiste à canaliser l'intelligence et le discernement impartis à chaque individu jusqu'à l'âge adulte – sans endoctrinement idéologique, et pour ainsi dire assimilée à un support de l'effort personnel de l'individu sur la voie de la détermination individuelle. En ce sens, l'âge adulte – compris philosophiquement comme l'action dirigée par le logos – est l'essence de la citoyenneté dans une communauté apaisée fondée sur la raison et non sur l'irrationalité et l'affect. Dans ce contexte, l'âge adulte ainsi conçu est aussi l'essence même de la démocratie. Telles sont mes explications sur les aspects philosophico-anthropologiques fondamentaux de ce concept.

«En ce qui concerne la paix considérée comme un objectif politique, ce dernier exige – que ce soit entre les individus vivant dans le pays ou entre les collectivités au niveau international – le respect, c'est-à-dire l'acceptation sur la base de la réciprocité. Ceci n'est à son tour possible que si chaque citoyen est capable d'agir de façon autodéterminée, c'est-à-dire, s'il n'agit pas comme l'une des extensions d'intérêts extérieurs dissimulés ...»

La détermination individuelle – aspects juridico-politiques

Deuxièmement: cela m'amène à la question sur les implications politico-juridiques de la détermination individuelle: quelle sorte de système politique faut-il pour que la détermination individuelle, dans le sens qui vient d'être décrit ici, soit réalisable pour chaque individu? Lorsqu'on considère réellement la détermination individuelle de l'individu comme celle d'un *citoyen* – membre en cela d'une communauté, dont ni son existence, ni son identité ne doivent jamais être isolées de façon abstraite – il s'ensuit nécessairement une conception de la communauté bâtie sur l'idéal athénien classique de la démocratie *directe*.

D'une part cette forme d'organisation du vouloir commun est la seule à être compatible avec le statut de l'individu comme sujet ou – pour parler comme *Kant* – avec l'autonomie du citoyen. D'autre part ce n'est que cette forme d'organisation qui permet l'État de droit et une politique de paix, à l'intérieur tout comme à l'extérieur des frontières. La relation avec le droit et la paix comme objectif commun est la suivante:

Le droit requiert l'absence de l'arbitraire

En ce qui concerne le droit, celui-ci requiert en premier lieu l'absence de l'arbitraire. C'est l'alfa et l'oméga de l'État de droit. Dans ce cadre, le droit a précisément besoin d'une coopération sur la base de la liberté et de l'égalité de tous – donc des conditions impliquant elles-mêmes des citoyens autodéterminés, et ne subissant pas d'influence extérieure. En ce qui concerne la paix considérée comme un objectif politique, ce dernier exige – que ce soit entre les individus vivant dans le pays ou entre les collectivités au niveau international – le respect, c'est-à-dire l'acceptation sur la base de la réciprocité. Ceci n'est à son tour possible que si chaque citoyen est capable d'agir de façon autodéterminée, c'est-à-dire, s'il n'agit pas comme l'une des extensions d'intérêts extérieurs dissimulés, donc de groupes de pression plus ou moins complexes, ceux qu'on appelle aujourd'hui en nouvel anglais les *Pressure groups*. Ce n'est sans doute pas un hasard que dans les études empiriques entreprises surtout depuis les années quatre-vingts, on a toujours pu établir une corrélation entre le système politique – qu'il soit décrit comme démocratique ou autoritaire ou plus exactement, dictatorial – et les penchants belliqueux d'une communauté.

«Il est cependant déterminant que dans un tel système représentatif l'individu ne peut justement pas se voir comme un citoyen libre et égal aux autres, puisque en fin de compte quelqu'un d'autre décide pour lui.»

A ce propos, une enquête a été publiée à ce sujet par *Aaron Wildavsky* – qui avait, déjà en 1985, présenté un article dans la revue *Social Philosophy & Policy* sous le titre «*No War without Dictatorship, no Peace without Democracy*». Voilà très exactement le lien structurel sur lequel, uniquement en style télégraphique, je peux attirer l'attention ici.

Plaidoyer pour une redéfinition de la démocratie

Troisièmement: cela m'amène enfin au plaidoyer, indiqué plus haut, pour une redéfinition de la démocratie, et pour une plus grande honnêteté terminologique dans l'usage de ce terme. L'identification, d'un point de vue anthropologique, juridique et de politique nationale, de l'importance de la valeur de la détermination individuelle devrait, dans la situation actuelle – et je pense à la crise du système social aussi bien à l'intérieur de l'État qu'au niveau interétatique –, permettre de mettre en cause le paradigme de la démocratie, tel qu'il est caractérisé par le discours global, défini par la grande puissance hégémonique occidentale. On peut parler ici, sans aucune fausse prétention, de la nécessité d'une «critique de l'idéologie» de la démocratie. Il y a déjà plus de trois décennies qu'ici même, en Suisse, à Genève, j'ai soumis cette problématique à la discussion, dans le cadre d'une conférence de table ronde sur la crise de la démocratie représentative. (*The Crisis of Representative Democracy*. Frankfurt a. M./Bern/New York, Peter Lang AG, 1985)

La démocratie n'est pas synonyme de démocratie représentative

Entre temps – depuis la fin de la guerre froide – cette problématique est devenue beaucoup plus évidente. Dans le discours officiel aussi bien que dans le discours politique général et dans les médias, la démocratie est comprise – la plupart du temps de façon totalement irréflective – comme une «démocratie représentative». «Représentation», bien que cette association du mot de «démocratie» avec l'adjectif «représentative» soit stricto sensu une auto-opposition, puisque le concept même de démocratie renferme déjà en soi la doctrine de représentation. Donc, le terme de «représentation» signifie au sens littéral la présence toujours actuelle de quelque chose qui n'est pas présent. Ce qu'on entend par là, c'est que le peuple dans son ensemble, initialement absent, doit faire acte de présence, et même devenir visible, de façon à ce qu'il puisse s'ex-

primer en matière politico-juridique. Cela se produit, comme *Carl Schmitt* l'a entre autres indiqué dans sa «Théorie constitutionnelle», chaque fois que ce droit est attribué à un individu. Cela peut être un chef d'État décendant dans le cadre de l'autorité absolue, mais aussi un député d'une assemblée législative – et par conséquent naturellement aussi le groupe de tous ces individus. L'important est qu'en tous les cas des *individus* aient le pouvoir de décider au nom de *tous* les citoyens. Ceci est justifié par une doctrine explicitement formulée selon laquelle justement ces représentants à titre individuel pourraient faire en sorte que l'ensemble des citoyens proprement dit soit, à travers eux, «présent» et qu'ils aient ainsi le droit de décider pour l'ensemble en leur nom. Comme exemple de cette conception de l'État, on peut citer l'œuvre de *Gerhard Leibholz* sur «La nature de la représentation» (1929) qui connut plusieurs rééditions, jusque dans l'Allemagne d'après-guerre. A ce sujet, il faut toutefois souligner, en raison de la précision conceptuelle – pour ce qui concerne l'usage du mot «démocratie» –, qu'on ne peut conceptuellement assimiler la *domination* du peuple à la domination exercée *sur* le peuple ou plutôt, exercée *au nom* du peuple.

La souveraineté populaire dans le cadre d'une constitution représentative est une fiction

S'il s'agit réellement de justifier la domination *sur* le peuple, alors qu'on l'exprime ouvertement et qu'on utilise une autre expression pour ce rapport de force. Je ne suis d'ailleurs pas le seul à en faire la remarque. Ainsi, *Hans Kelsen*, l'un des principaux philosophes du droit du XX^e siècle, le «père» de la Constitution autrichienne d'après la Première Guerre mondiale, avait déjà expliqué, il y a des décennies dans son traité «De la nature et de la valeur de la démocratie» (1920), que le discours de la souveraineté populaire dans le cadre d'une constitution strictement représentative est une pure fiction. Pour des raisons de légitimation envers le peuple, selon Kelsen, on fait comme si ce peuple, c'est-à-dire chaque citoyen pour lui-même, décidait directement alors qu'en réalité seul un individu, ou un groupe d'individus, décide au nom de tous. Dans ce cas, le terme adéquat serait plutôt monarchie ou oligarchie. Cependant, il est évident que le fait de parler dans le cas d'un système parlementaire, vis-à-vis de l'opinion publique, d'une «oligarchie représentative», lui enlèverait toute légitimité, bien que ce serait plus honnête.

Il est cependant déterminant que dans un tel système représentatif l'individu ne peut justement *pas* se voir comme un citoyen libre et égal aux autres, puisque en fin de compte quelqu'un d'autre décide pour lui. Il peut uniquement participer – sous forme de scrutins périodiques – à l'élection de ceux qui doivent le gouverner pour un temps déterminé. Généralement cela se passe seulement de façon très indirecte, car dans la plupart des pays le droit de vote uninominal est très peu développé.

On devrait donc, si l'on considère réellement l'action autodéterminée comme la base de la démocratie, persister dans l'exactitude conceptuelle, et nommer avec précision le modèle d'État prédominant qu'on caractériserait explicitement comme la domination exercée par quelques-uns – sur la base

* Texte d'une conférence tenue dans le cadre du Congrès «Mut zur Ethik» du 2-4 septembre 2016

Que 2017 soit l'année de la liberté d'opinion

par Karl Müller

On a toujours réussi à justifier le pouvoir et la domination. En Europe, pendant des siècles, on prétendait que c'était la volonté de Dieu et grâce à sa magnanimité que le pouvoir et la domination étaient dévolus à la noblesse, aux rois et aux empereurs. Le siècle des Lumières a tenté d'apporter un changement, mais avec un succès limité, car les tyrans apparus depuis la fin du XVIII^e siècle se sont appropriés les termes du siècle des Lumières pour leur donner leur propre sens afin de tenir seuls les rênes du pouvoir.

On peut y ajouter les justifications s'appuyant sur le déroulement de l'histoire: le pouvoir et la domination ayant été le résultat de phénomènes «sans alternative», selon certaines «doctrines historiques», comme par exemple, en Europe et en Allemagne, comme «doctrine résultant de deux guerres mondiales et de la dictature nationale socialiste». Que cela fut le fruit d'une torsion de l'histoire pour la mettre en adéquation avec des intérêts bien précis, la vérité n'étant plus que très relative est une autre histoire. On ne veut surtout rien savoir de faits inappréciables remettant hier comme aujourd'hui en question la volonté de pouvoir et de domination.

Le rôle des médias

Les justifications du pouvoir et de la volonté de domination doivent être transmises à la population; c'est la tâche des ensembles culturels et des médias. Pour ce faire, il faut imposer une «communauté de pensée» de même qu'une «mise au pas», car s'il y avait réellement une liberté d'opinion, de la presse et des arts, le danger serait grand qu'on assiste à une remise en question de la volonté de pouvoir et de domination.

Concernant l'Allemagne, qui tomba à la fin de la Seconde Guerre mondiale sous le joug des vainqueurs, on retrouve des documents intéressants, par exemple une directive du Conseil de contrôle allié, du 12 octobre 1946, concernant les limites de la liberté de presse. La presse fut contrainte de ne pas publier d'articles pouvant «diffuser des rumeurs ayant pour but de porter atteinte à l'unité des alliés ou de fomenter des défiances, voire des animosités du peuple allemand contre l'une des forces d'occupation; diffusant des critiques portant sur l'une ou l'autre des décisions des Conférences des puissances alliées concernant l'Allemagne ou contre les décisions du Conseil de contrôle; qui inciteraient les Allemands à s'élever contre des mesures démocratiques prises par les dirigeants des zones sur leur territoire».

Les termes du dernier point sont particulièrement intéressants du fait qu'ils devinrent le modèle d'un régime linguistique officiel qui survécut plusieurs décennies. Il y est question de «mesures démocratiques» des dirigeants des zones, alors que ces derniers n'avaient aucune légitimation démocratique et que ces

mesures n'avaient jamais été soumises à des votes populaires.

Revendications sérieuses après la Seconde Guerre mondiale

Mais l'histoire allemande se présenta sous différents aspects à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Il y eut des personnalités influentes estimant que le temps de la domination et de la concentration de pouvoir était passé et qu'il fallait mettre les êtres humains, les citoyens, au centre de l'ordre politique – mais pas pour faire semblant ou pour assoier le pouvoir et la domination, mais réellement. Ce développement fut certainement aussi en liaison avec la «renaissance du droit naturel en Allemagne après 1945» – selon le titre abrégé d'un article de *Arndt Künnecke* paru dans la revue spécialisée *Annales* en 2013. Les idées de ces personnalités se sont retrouvées dans de nombreuses formulations de la Loi fondamentale allemande de 1949 – notamment dans les articles de 1 à 20 – et servent aujourd'hui encore comme base pour la remise en question des velléités de pouvoir et de domination par le droit réglementé.

Le droit à la liberté d'opinion ...

La liberté d'opinion est un des droits fondamentaux et il est ancré dans l'article 5 de la Loi fondamentale. Le Tribunal constitutionnel allemand a, au cours de plus de soixante ans de jurisprudence, toujours jugé en fonction de cette liberté en précisant constamment son sens. Le dit jugement de *Liith* de 1958 est spécialement remarquable. On y lit: «Le droit fondamental de la liberté d'opinion est l'un des droits humains les plus importants, du fait qu'il est l'expression même de la personnalité humaine dans la société. [...] Il est réellement constituant de l'ordre étatique libre et démocratique, car il permet la permanente réflexion spirituelle, la lutte pour les convictions représentant son élément vital. [...] Dans un certain sens, c'est la base même de toute liberté [...]».

En se penchant sur cette formulation, on découvre que la liberté d'opinion présuppose la diversité des opinions, et ce n'est que cette diversité, qui ouvre la voie à la «permanente réflexion spirituelle» dont parle le Tribunal. Dans la vie politique concrète, on ne peut ni réduire ni décréter la «vérité». Une sorte de «vérité» politique ne peut naître que sur la base d'un large échange ouvert et sincère, d'égal à égal et d'un dialogue entre divers points de vue dans le cadre d'un consensus sur les questions éthiques fondamentales.

... est en contradiction avec l'absence d'alternatives»

Cette formulation ne correspond absolument pas à la politique d'«absence d'alternatives» comme l'Allemagne la subit depuis que Mme *Merkel* est chancelière ... et le fait que l'opposition là-contre dans le pays et au-delà ait

pris de l'ampleur est entièrement justifié. C'est la preuve que les droits des citoyens des êtres humains ne sont pas tombés dans l'oubli. Le fait qu'un grand nombre de personnes n'accordent plus leur confiance aux médias, qui sont devenus les instruments transportant les tentatives de justification du pouvoir et de la domination, se comprend et c'est entièrement justifié. D'autres médias ont par contre gagné en importance.

La critique contre l'actuelle situation médiatique enfle et ce sont généralement des critiques fondées. Les agissements des médias font aussi partie de la liberté d'opinion et à la diversité de pensée – et c'est très bien ainsi. Certains médias abusent du droit fondamental de la liberté d'opinion. Toutefois, la liberté d'opinion a ses limites: elles sont définies dans l'article 5 de la Loi fondamentale dans les dispositions légales concernant la protection de la jeunesse et le droit au respect de l'honneur personnel. Mais même dans ce domaine la Tribunal constitutionnel a défini un large cadre. A cela s'ajoute le devoir de respecter la liberté d'opinion dans les limites des prescriptions des lois générales. Il faut néanmoins prendre en compte que le Tribunal constitutionnel a précisé dans sa décision de 1958 déjà évoquée, que toute limitation de la liberté d'opinion par les lois générales devait être jugée à la lumière de l'importance fondamentale de la liberté d'opinion.

A présent l'Etat allemand s'en prend à la liberté d'opinion

En prenant tout ceci en considération, on ne peut qu'être vivement préoccupé par le fait que l'Etat allemand lui-même veut réduire la liberté d'opinion et que ses représentants parlent déjà ouvertement de projets législatifs. «Une loi en préparation doit interdire la diffusion de fausses nouvelles. Cependant cette loi servira plutôt à maintenir les structures du pouvoir», écrit le site internet de la publication hebdomadaire *Freitag* le 26 décembre 2016. L'hebdomadaire allemand *Junge Freiheit* écrit le 27 décembre: «L'idée de devoir protéger la population de la «déstabilisation» par de «fausses nouvelles» relève de l'arrogance, d'une mentalité de supériorité, de l'autoritarisme. La population est capable de discerner les stupidités et les absurdités sans l'aide d'une gouvernante. Cela ne crée aucun danger pour la liberté d'opinion et le débat démocratique. En cas d'atteinte à la personnalité, les lois en vigueur suffisent.» Nombreuses sont les voix qui vont dans le même sens – ce qui est bien. Même le président de l'Association des journalistes allemands a déclaré le 23 décembre dans un communiqué de presse qu'il est «indéniable que le débat public ne doit pas souffrir durablement suite à de «fausses nouvelles». Mais ce ne sont certainement pas les autorités qui doivent décider de ce qui est vrai et de ce qui est faux». Cela ressemble fort à un «ministère de la vérité».

Il n'est guère difficile d'expliquer les tentatives étatiques de réduire la liberté d'opinion. Les plus hauts représentants de l'Etat, c'est-à-dire nos politiciens, sont envahis par la crainte en réalisant que leurs tentatives de justification de leur volonté de pouvoir et de domination ne fonctionnent plus.

Une licence pour mentir?

Il se trouve que la déclaration du philosophe viennois *Konrad Paul Liessmann* du 26 décembre 2016 au *Deutschlandfunk* tombait à pic: «En politique, il y a toujours eu des phénomènes de démagogie, de propagande, de promesses, notamment en périodes d'élections qui, bien sûr, ne pouvaient être honorées, du fait que la politique à affaire à la stratégie, au maintien du pouvoir, à la tactique. On peut lire déjà chez *Machiavel* que, quand il s'agit de maintenir le pouvoir, le prince, le souverain ont tout naturellement une licence pour mentir. Cela va de soi! Autrement dit, c'est un problème séculaire.»

Il serait heureux, dans une telle situation, qu'il se forme un «centre de défense contre la désinformation». Mais, voilà, ce serait le renard dans le poulailler. Le ministre fédéral de l'Intérieur veut transformer ce «centre» en «unité regroupée» au sein de l'agence de presse fédérale dans la chancellerie. Dans une note à l'intention du ministre, on précise, selon *Spiegel online* du 23 décembre 2016, qu'«il faudrait agir rapidement en vue des élections parlementaires fédérales.» Voilà que tout est clair!

Attention: ne pas se laisser provoquer

Emmanuel Kant avait déjà répondu en 1783, c'est-à-dire 6 ans avant la révolution française, à la question: que sont les Lumières? avec une prise de position contre la violence: «Une révolution apporte peut-être la disparition d'un despotisme personnel, d'une oppression due à la volonté de s'enrichir et de dominer, mais ne produira jamais une réelle réforme de la mentalité; de nouveaux préjugés tout comme les anciens, seront la base des réflexions de cette foule d'inconscients. Dans l'esprit des Lumières, on ne demande rien de moins que la liberté; la moins dommageable possible, c'est-à-dire la liberté d'user de sa raison publiquement et en toutes circonstances.»

Nous devons nous attendre à ce qu'en l'an 2017, il y ait des polarisations suite à des provocations. Tout affrontement direct avec le pouvoir étatique est contre-productif et n'apporte aucune solution. Il est plus intelligent et clairvoyant de s'engager en faveur de la liberté d'opinion. Il y a d'excellents arguments. Et les citoyens allemands ne souhaitent pas de retour en arrière. Là aussi, il faut être honnête envers ses concitoyens, d'égal à égal, résolu et clairvoyant dans les faits ... et humain dans les contacts avec ses semblables. •

«L'action autodéterminée, fondement ...» suite de la page 1

de la doctrine de la représentation. On doit maintenant ajouter ici d'une manière réaliste – et cela me semble à juste titre tout à fait adapté au lieu où se déroule notre congrès, ici, en Suisse – qu'en raison de l'indéniable division du travail nécessaire à notre société industrielle moderne, il nous faudra finalement nous contenter d'un mélange des mécanismes de décision représentatifs et démocratiques.

Démocratie directe: correctif du pouvoir sous forme de représentation

Le terme de «démocratie directe» est, comme cela a été mentionné plus haut, certes, non une opposition, mais un pléonasse. Si le terme de démocratie désigne la domination du peuple, cela implique que chacun décide *directement*. Dans la réalité des sociétés industrielles développées, on opposera donc la prise de décision sous forme de «représentation» à celle sous forme de «démocratie», comme cela est justement pratiqué avec succès en Suisse. L'essentiel est comme suit: la démocratie «directe» est, si l'on me permet une fois encore d'appliquer ce pléonasse, quelque chose comme

un *correctif* de la domination sous forme de représentation.

Fondamentalement, il est possible que dans chaque domaine – que ce soit au niveau local, régional ou national – le peuple intervienne et interfère par des mesures correctives sous forme de référendum. Lorsque cette possibilité n'existe pas, ou qu'elle est fondamentalement exclue par la Constitution (comme par exemple au niveau national en République fédérale d'Allemagne), il y a alors, en ce qui concerne la propagation de l'idéal démocratique, un problème avec la crédibilité de la politique nationale. [souligné par la rédaction]

Les décisions concernant la guerre et la paix doit se trouver entre les mains des citoyens

La démocratie en tant que décision *directe* des citoyens est vraiment toute aussi importante au niveau mondial lorsqu'il s'agit d'éviter des guerres, c'est-à-dire de promouvoir une politique de la paix durable qui ne soit pas seulement à même d'apaiser une situation conflictuelle dans une optique de *realpolitik* tacticienne, mais qui tende vers un ordre universel basé sur le respect mutuel des peuples dans le sens de l'idéal démocratique de la

liberté et de l'égalité. C'est uniquement si le pouvoir décisionnel concernant la guerre et la paix se trouve entre les mains de ceux qui ressentiront physiquement les conséquences éventuelles d'une telle décision – et là, je pense aux citoyens eux-mêmes – que peut exister l'espoir d'une prévention durable des guerres. Dans un environnement non démocratique, les guerres sont plus facilement déclenchées parce que les «représentants» responsables ne doivent pas, normalement, répondre corps et âmes des conséquences de leurs décisions.

Plaidoyer pour une démocratisation des relations internationales

Ainsi, l'action autodéterminée de chaque individu en tant que citoyen est, aussi au niveau interétatique, l'unique moyen de garantir un système durablement pacifique. *Emmanuel Kant* a désigné cela comme la constellation de la «paix éternelle» – ce qu'il ne faut pas comprendre dans le sens de l'éternité en tant qu'espace-temps absolu et infini, mais dans le sens de la durabilité. Cela signifie en fin de compte qu'il faudrait peu à peu démocratiser l'organisation des relations entre les Etats et les institutions que les Etats créent dans ce but. Il faudrait de même créer par la

réforme des statuts des organisations internationales telles l'ONU, un système dans lequel les citoyens ne soient pas pleinement «médiatisés» par leurs Etats.

Dans les circonstances actuelles, il est complètement indifférent, dans le cas des décisions prises au niveau interétatiques, qu'une collectivité (Etat) compte 10 000 ou 1 milliard de citoyens. Chaque entité étatique a – sauf pour les organisations monétaires internationales – pour ainsi dire le même poids, alors qu'au Conseil de sécurité des Nations Unies certains pays en raison de motifs historiques – bien que cette constellation de pouvoirs soit aujourd'hui dépassée – possèdent des privilèges particuliers n'étant pas compatibles avec la démocratie dans le sens de l'«immédiateté», telle que je l'ai décrite ci-dessus.

Avec ce plaidoyer pour une *démocratisation des relations internationales*, mais aussi et surtout les organisations régionales – comme celle que nous avons créée pour nous ici en Europe, où la participation civique est le problème de crédibilité par excellence –, je voudrais conclure mon intervention et vous remercier pour votre attention. •

(Traduction *Horizons et débats*)

Prétendre que des hackers russes auraient influencé les élections américaines n'est pas tenable

Prise de position d'anciens spécialistes des services secrets américains

Le fait que, dans les débats hystériques concernant la prétendue influence de la Russie sur les élections américaines, les services de renseignements américains prétendent avoir des «indices circonstanciés» est un mystère pour les anciens spécialistes des renseignements américains; car si ces cyber-attaques avaient réellement eu lieu, les services secrets pourraient présenter des preuves irréfutables.

Un rapport du *New York Times* du 12 décembre 2016 argumentait qu'il était possible de «prouver de manière catégorique» que le président russe Vladimir Poutine «avait engagé des hackers afin d'influencer les élections présidentielles en faveur de Donald J. Trump». Ce rapport ne se base, pourtant, sur aucune preuve tangible. Tous les indices techniques jusqu'à présent réunis [concernant la divulgation des courriels du camp Clinton] nous amènent à conclure qu'aucune cyber-intrusion de la part des Russes ou de l'étranger n'est la cause de la divulgation de ces informations sensibles durant l'élection, mais qu'il s'agit de «fuites» internes (autrement dit, de leaks).

De plus, le *Washington Post* du 12 décembre 2016 nous informe que le sénateur James Lankford, représentant de l'Oklahoma et membre du Comité de renseignement du Sénat, a exigé, au côté d'autres sénateurs, la création d'un comité d'investigation concernant les prétendues cyber-intrusions de la part de la Russie. La lecture de notre brève prise de position pourrait faire éviter au Sénat une perte de temps et des coûts énormes suite à des recherches vaines.

Dans les paragraphes suivants, nous tenons à partager des décennies d'expérience professionnelle au plus haut niveau dans les domaines des services secrets et de la sécurité informatique et voulons éclaircir la nébuleuse d'information opaque causée par les intérêts et les partis pris politiques. Nous ne nous cachons pas dans l'anonymat car, après de longues années passées dans les services de renseignements, nous sommes fiers de pouvoir enfin nous exprimer objectivement et librement devant l'opinion publique. Notre ethos en tant que spécialistes des services de renseignements est toujours et encore de simplement dire la vérité, la vérité sans peur et sans limitation, ce qui aujourd'hui n'est pas coutume.

Nous avons analysé les différentes accusations concernant ces prétendues cyber-attaques et, suite à nos excellentes connaissances dans ce domaine, c'était pour nous un jeu d'enfant

de les contredire toutes. La divulgation des courriels en question est le résultat de fuites internes («leaks»), et non pas d'une cyber-attaque («hack»). Nous allons vous expliquer la différence entre une cyber-attaque et une fuite.

Il s'agit d'un leak quand des personnes telles Edward Snowden ou Chelsea Manning copient des données d'une organisation du système informatique de celle-ci sur un support de stockage et remettent ce support à une autre personne ou organisation.

Un hack a lieu quand une personne se trouvant dans un bâtiment éloigné ou dans un autre pays pénètre électroniquement dans un système informatique étranger, en contournant tous les logiciels de protections, afin de s'approprier des données de ce système par voie électronique.

Dans tous les cas analysés, il ne peut pas s'agir de cyber-attaques, car l'Agence nationale de sécurité (NSA) n'a pas de mal à identifier toutes les cyber-attaques ainsi que les attaquants et ses victimes. Seulement si une personne se sert physiquement d'un disque dur (sous la forme d'une clé USB ou d'un CD par exemple), elle est en mesure de ne laisser aucune trace, alors que le hacking laisse toujours des traces électroniques.

Des capacités techniques surprenantes

Nous insistons sur le fait que la NSA a les moyens de connaître l'identité de tout utilisateur d'Internet et donc aussi de tout auteur de perpétration par cyber-attaques ainsi que sa ou ses victime(s). En effet, grâce aux nombreux documents divulgués par Edward Snowden, nous sommes en mesure de dépeindre une image complète du réseau de collecte de données au niveau national de la NSA, notamment au travers de programmes «top secrets» tels que Fairview (<https://consortiumnews.com/wp-content/uploads/2016/12/fairview.jpg>), Stormbrew (<https://consortiumnews.com/wp-content/uploads/2016/12/stormbrew-01.jpg>) et Blarney (<https://consortiumnews.com/wp-content/uploads/2016/12/Blarney.gif>). Avec ces logiciels la NSA contrôle le flux de données par fibres optiques d'au moins 30 entreprises de télécommunication américaines, par lesquelles passent également toutes les données du réseau téléphonique public ainsi que du Web. La NSA peut donc contrôler toutes les données circulant aux Etats-Unis et dans le monde entier – aussi celles qui ne font que transiter par les USA.

Autrement dit, toutes les données qui transitent par ou proviennent des serveurs du Comité national démocrate (DNC) ou de

Hillary Rodham Clinton (HRC), ou de n'importe quel autre serveur des Etats-Unis, sont recueillies par la NSA. Chaque information ou donnée transférée sur Internet comporte des «packets» et l'adresse du destinataire ou autrement dit, des codes qui permettent de les suivre à travers le réseau.

Plus précisément, les «packets» sont des fragments de courriels voyageant à travers le monde vers un destinataire, qui, une fois reconstitués, permettent de déchiffrer le courriel de base.

Pour que cela soit possible, tous les «packets» faisant partie d'un transfert de données ont le même numéro d'identification; en outre chaque «packet» porte un identifiant internet IPV4 ou IPV6 [cf. <https://de.wikipedia.org/wiki/IPv4>], ce qui permet de les tracer dans tout le réseau Internet.

Quand des «packets» quittent les Etats-Unis, les pays de l'alliance Five Eyes (Australie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Canada) [cf. <https://de.wikipedia.org/wiki/UKUSA-Vereinbarung>] ou encore les autres sept ou huit pays participant avec les Etats-Unis dans la collection en masse de données, leur chemin est tracé et enregistré. Les moyens de la NSA pour contrôler les échanges de données au niveau mondial sont énormes: cf. <https://consortiumnews.com/wp-content/uploads/2016/12/Picture1.jpg>, <https://consortiumnews.com/wp-content/uploads/2016/12/Picture2.jpg>, <https://consortiumnews.com/wp-content/uploads/2016/12/Picture3.jpg>, <https://consortiumnews.com/wp-content/uploads/2016/12/Picture4.png> et <https://consortiumnews.com/wp-content/uploads/2016/12/Picture5.jpg>.

L'essentiel à retenir est que la NSA est en mesure de savoir par où et quand des courriels piratés du DNC ou de Mme HRC ont transité par le net. Il se peut que des serveurs intermédiaires soient utilisés pour brouiller et falsifier les traces menant vers l'expéditeur originel, mais avec un effort prolongé, il est possible de retrouver sans problème l'origine de la cyber-attaque. Etant donné qu'ils n'ont pas pu le faire, nous sommes convaincus que les serveurs du DNC et de Mme Clinton n'ont pas été piratés.

La manière dont les porte-paroles des services de renseignements (souvent anonymes) parlent de cette affaire est douteuse. Leur phrases commencent toujours par les mots suivants: selon leurs «meilleures suppositions», ou selon leur «opinion» ou leur «avis» etc. alors qu'il leur est théoriquement possible d'être catégorique, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas retracer la trajectoire

des courriels. Vu les capacités de recherche très vastes de la NSA, nous concluons que les courriels prétendument hackés, n'ont, en réalité, pas été hackés.

Les preuves qui devraient nous être présentées sont bizarrement absentes; car il est évident que si elles existaient, nous en saurions quelque chose puisque ni les sources ni les méthodes des services secrets ne seraient ainsi compromises. Par conséquent, nous concluons que les courriels ont été «leakés» par une personne interne et infidèle (insider) – comme cela fut le cas avec Edward Snowden ou Chelsea Manning. L'insider pourrait être n'importe quel employé du Ministère ayant accès aux bases de données de la NSA, ou encore quelqu'un du DNC ou de l'entourage de Mme Clinton.

De plus, concernant les allégations de la CIA dans les médias, il faut savoir que la CIA est quasi dépendante de la NSA en ce qui concerne les renseignements sur les communications. Il est étrange que les médias continuent à véhiculer des informations sur ces cyber-attaques sans preuves. En somme, au vu des capacités de la NSA, il n'est pas croyable que l'agence en question ne soit pas capable d'identifier catégoriquement le responsable (russe ou non) qui a tenté d'interférer dans le processus des élections américaines.

Pour le comité des Veteran Intelligence Professionals for Sanity (VIPS)

William Binney, former Technical Director, World Geopolitical & Military Analysis, NSA; co-founder, SIGINT Automation Research Center (ret.)

Mike Gravel, former Adjutant, top secret control officer, Communications Intelligence Service; special agent of the Counter Intelligence Corps and former United States Senator

Larry Johnson, former CIA Intelligence Officer & former State Department Counter-Terrorism Official

Ray McGovern, former US Army infantry/intelligence officer & CIA analyst (ret.)

Elizabeth Murray, Deputy National Intelligence Officer for Middle East, CIA (ret.)

Kirk Wiebe, former Senior Analyst, SIGINT Automation Research Center, NSA (ret.)

Sources: <https://consortiumnews.com/2016/12/12/us-intel-vets-dispute-russia-hacking-claims> du 12/12/16 et la traduction allemande sur: www.luftpost-kl.de/luftpost-archiv/LP_16/LP17916_191216.pdf du 19/12/06

(Traduction Horizons et débats)

Horizons et débats

Bimensuel favorisant la pensée indépendante,
l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international,
du droit humanitaire et des droits humains

Éditeur
Coopérative Zeit-Fragen

Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier

Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6
IBAN: CH640900000877484856
BIC: POFICHBEXXX

Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 168.– frs/ 108.– euros
ISSN 1662 – 4599

© 2017 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations.
Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

Le Conseil de sécurité soutient les efforts de la Russie et de la Turquie

Résolution pour mettre fin à la violence en Syrie et pour lancer un processus politique

31 décembre 2016 – Lors de sa dernière réunion de l'année 2016, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté samedi à l'unanimité de ses membres une résolution dans laquelle il salue et appuie les efforts déployés par la Russie et la Turquie pour mettre fin à la violence et permettre un règlement politique du conflit en Syrie.

Judi dernier, la Russie et la Turquie avaient transmis un ensemble de documents au Secrétaire général de l'ONU et au Président du Conseil indiquant qu'elles se portaient garantes de l'accord conclu entre le gouvernement syrien et les groupes d'opposition armés pour l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu en Syrie à compter du 30 décembre, à minuit.

Les 15 ont pris note des documents publiés par la Russie et la Turquie à cet égard notant avec satisfaction les efforts de médiations entrepris par Moscou et Ankara pour faciliter l'instauration d'un cessez-le-feu.

En adoptant la résolution 1138 (2016), le Conseil a également souligné l'importance «d'appliquer pleinement» toutes ses résolu-

tions précédentes concernant la Syrie, en particulier les résolutions 2254 (2015) et 2268 (2016) qui appellent déjà à une cessation des hostilités ainsi qu'à un règlement politique et à la garantie d'un accès humanitaire en Syrie.

A travers l'approbation de cette résolution proposée par la Russie, le Conseil a également dit attendre avec intérêt la réunion qui sera organisée à Astana, la capitale du Kazakhstan, entre le gouvernement syrien et les représentants de l'opposition à la fin du mois de janvier.

Les membres du Conseil considèrent que la réunion prévue à Astana est une composante importante du «processus politique sans exclusive dirigée par les Syriens» et qu'elle constitue une étape majeure en vue de la reprise à Genève, le 8 février 2017, des négociations qui seront organisées sous l'égide de l'ONU.

Permettre un accès humanitaire rapide, sûr et sans entraves dans toute la Syrie

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, s'est félicité le jour même de l'adop-

tion par le Conseil de la résolution 2336 et des efforts de la Russie et de la Turquie pour réduire la violence et sauver la vie des civils en Syrie avec l'instauration d'un cessez-le-feu.

«Le Secrétaire général prend également note de l'appel lancé par la résolution en faveur de l'application intégrale des résolutions 2254 (2015) et 2268 (2016)», a déclaré son porte-parole dans un communiqué. «Il exhorte toutes les parties à tenir compte de l'appel renouvelé dans la résolution pour un accès humanitaire rapide, sûr et sans entraves dans toute la Syrie», a-t-il ajouté.

Le chef de l'ONU espère que ces développements mèneront à des discussions fructueuses à Astana et qu'elles contribueront aux négociations intra-syriennes de Genève du 8 février 2017 conformément à la résolution 2254.

Source: Nations Unies, www.un.org/apps/news/storyF.asp?NewsID=38729

«La Russie, un cliché hostile. Histoire d'une diabolisation»

Un livre de Hannes Hofbauer

par Jochen Scholz*

Le livre de *Hannes Hofbauer* est sorti juste à temps, comme s'il avait encore fallu d'une preuve criante supplémentaire. Le Parlement européen a voté une résolution non contraignante, par 304 voix contre 179, avec 208 abstentions: «Résolution du Parlement européen sur la communication stratégique de l'Union visant à contrer la propagande dirigée contre elle par des tiers.»¹ A première vue, cela semble défensif. En réalité, il s'agit du soutien de la «Task-Force pour la communication stratégique de l'UE» et de son «Disinformation Digest»² c'est-à-dire du monopole d'interprétation de l'actualité politique internationale.

La résolution «demande à chaque Etat membre de mettre à la disposition de ses citoyens les deux bulletins d'information hebdomadaires de la Task Force de l'Union sur la communication stratégique, «The Disinformation Digest» et «The Disinformation Review», afin de sensibiliser le grand public aux méthodes de propagande utilisées par des tiers».

La Russie est visée

C'est avant tout la Russie qui est visée, comme on peut le lire dans le «Disinformation Digest» du service diplomatique européen. Ce n'est pas sans raison. Depuis onze ans, la chaîne de télévision internationale *Russia Today* (RT) prend de plus en plus d'ampleur et d'acceptation dans les pays «occidentaux». La politique et les médias nationaux se voient de plus en plus dans une situation où leur monopole d'interprétation de l'actualité politique internationale sur les questions litigieuses entre la Russie et les Etats de l'UE/OTAN est remis en question. La qualité très professionnelle du travail des journalistes du groupe RT et la présentation vivante des émissions, mais aussi la transmission d'informations exclues dans les médias occidentaux contribuent à cela. Le fait que cette résolution de l'UE met dans le même sac les médias russes, la propagande des terroristes islamistes du soi-disant «Etat islamique» et leurs vidéos montrant des décapitations est plus que bizarre: elle met ainsi les médias russes sur le même niveau que les tueurs de masse. L'endoctrinement des citoyens de l'UE n'est heureusement pas tel qu'ils ne le réalisent pas, d'autant plus que le cliché hostile de la Russie attisé dans les grands médias n'a, selon tous les sondages, jusqu'à présent pas montré les effets désirés.

«L'inimitié crée des clichés hostiles»

Hannes Hofbauer a trouvé une formule d'une grande clarté pour expliquer au lecteur le lien entre la situation politique et la russophobie: «L'inimitié crée des clichés hostiles.» (p. 13) L'auteur ne se réfère pas seulement à la situation actuelle, mais retourne à la source de l'image diffamant la Russie et les Russes: apparue au XV^e siècle: c'est l'image de la Russie «asiatique et barbare» réutilisée à maintes reprises et dans de nombreuses variations comme un stéréotype par des créateurs de clichés hostiles. A l'aide du schisme de 1054, l'auteur montre que l'église catholique y a sa part de culpabilité. Depuis, l'église romaine d'Orient et avec elle l'église russe orthodoxe ne comptaient depuis plus comme communautés chrétiennes mais comme «refuges des apostats». Au XVI^e siècle, l'Université de Cracovie jouait un rôle important parmi les institutions de formation. En l'an 1500, son influent recteur *Johannes Sacranus* désigna les Russes comme «peuple hérétique entretenant des rapports avec les Turcs.»

Le rôle de la Pologne

L'identité nationale du royaume de Pologne de l'époque, comme défenseur de l'«avant-

mur de la chrétienté», semble avoir ses répercussions encore bien au-delà. Aujourd'hui encore et de manière renforcée depuis plusieurs années déjà, on critique le modèle de société et de politique russe, sous sa forme séculaire, dans les médias occidentaux. Dans la Pologne moderne, ces racines historiques sont particulièrement visibles dans les relations entre les gouvernements polonais et la Fédération de Russie depuis l'époque de *Lech Walesa*. Hofbauer explique de façon plausible que la grande influence de l'Université de Cracovie sur les «intellectuels» européens – selon la dénomination actuelle – de l'époque forma le mycélium dont se nourrit en Europe occidentale encore aujourd'hui l'image de la Russie comme «asiatique» dans le sens de «barbare».

Cependant, l'image négative de la Russie n'est pas née dans les discussions intellectuelles de l'époque indépendamment des intérêts de politique de puissance de l'Union polono-lituanienne face au duché moscovite. Au contraire, les professeurs savants fournirent l'amplificateur idéologique pour la propagande. Le regard quotidien sur les médias phares actuels montre une image assez semblable à l'observateur actuel des relations de l'UE et de l'OTAN avec le président *Poutine*. Le modèle n'a guère changé au cours des siècles. Le livre analyse les conflits et les guerres notamment du XIX^e et du XX^e siècles de manière à ce que le lecteur obtienne, dans une sorte de mouvement rapide, un résumé historique des événements principaux des deux périodes avec les intentions stratégiques et les motivations des acteurs.

Cette analyse est également utile pour diriger le regard du lecteur sur les conflits actuels en Syrie, en Ukraine, en Libye, au Caucase et dans la mer de Chine ainsi qu'au-delà de la perspective ponctuelle et quotidienne, sur la perspective géopolitique globale caractérisée par le déclin relatif des Etats-Unis et parallèlement l'émergence d'Etats telle la Chine.

La cupidité envers les matières premières russes

En tant qu'historien économique, Hannes Hofbauer est très attentif au rapport entre l'image purement négative et russophobe du pays avec ses gigantesques gisements de matières premières et les intérêts économiques et géopolitiques de l'Occident, notamment des Etats-Unis. On reconnaît ainsi, dans notre siècle actuel et le précédent, le recours à un modèle historique. Car dans les époques où les intérêts russes et occidentaux étaient en harmonie – comme ce fut le cas par moments au XIX^e siècle entre la Prusse/le Reich allemand/Habsbourg et l'empire des Tsars – l'image de la Russie en tant qu'«incarnation du mal» n'existait que chez les «héros de l'histoire spirituelle allemande». Les dynasties, au contraire, voyaient le Tsar comme allié face aux agissements démocratiques.

Le rôle des intellectuels occidentaux

La russophobie indirectement transportée de génération en génération par les intellectuels occidentaux libéraux est prête à être réactivée à tout moment par les élites politiques, comme cela s'est fait au préalable de la Première Guerre mondiale. L'auteur nous montre que cela n'a guère changé: l'histoire des rapports entre l'Occident et la Russie après la fin de la guerre froide et la dissolution de l'Union soviétique en sont la preuve.

La stratégie de choc des années 90

Sous le président *Elsine*, le régime présidentiel de la Russie exécuta sagement la transition de l'ancienne économie planifiée soviétique vers l'économie de marché capitaliste, selon les recettes recommandées par le FMI et les économistes américains *Jeffrey Sachs* et *David Lipton* selon le «consensus washingtonien».³ Ce fut une véritable stratégie de choc. Une grande partie de la population russe se retrouva dans une extrême pauvreté, l'espérance de vie diminua rapidement, d'anciens komsomols malins prirent le contrôle d'anciens combi-

nats d'Etat et aidèrent les entreprises occidentales pétrolières et gazières à accaparer des parts majoritaires des grands groupes énergétiques anciennement étatiques. En même temps, l'Etat russe affaibli ne fut pas capable de faire face à l'élargissement de l'OTAN vers l'Est bien que cela fût une violation claire des promesses données à *Gorbatchev* en 1990 par le secrétaire d'Etat américain, *James Baker*.⁴

A l'époque, la couverture médiatique et les commentaires sur la Fédération de Russie étaient légèrement condescendants mais rarement aussi blessants et visant le bas de la ceinture que c'est le cas aujourd'hui. Car ni la Russie d'*Elsine* ne s'opposa à l'élargissement de l'OTAN vers l'Est, ni ce pays affaibli n'était en état d'empêcher la guerre contre la République fédérale de Yougoslavie en 1999. Il semblait que ce n'était plus qu'une question de temps jusqu'à ce que les néolibéraux installés par *Jeffrey Sachs* et Co. à la pointe de l'économie et de la politique réussiraient à intégrer la Russie dans l'orbite occidentale. Donc, il n'y avait pas de raisons de soutenir, face au public occidental, une attitude méprisante envers un futur membre du club.

La résurrection de «la théorie du Heartland»

Cela changea rapidement avec l'entrée en fonction du président *Vladimir Poutine*, largement inconnu jusqu'alors. Dans l'un de ses importants discours de politique étrangère, le 25 septembre 2001 au Bundestag allemand,⁵ il proposa à l'UE d'unifier ses moyens «avec les hommes, le territoire et les ressources naturelles russes ainsi qu'avec le potentiel économique, culturel et défensif de la Russie.» Avec la formule «d'un espace économique commun de Lisbonne à Vladivostok»,⁶ *Poutine* réitéra cette offre et contrecarra ainsi les visions stratégiques des Etats-Unis pour l'Europe, basées sur la théorie du Heartland⁷ établie par *Halford Mackinder*, et qui étaient le thème d'une conférence organisée par le Secrétariat d'Etat américain à Bratislava en 2000.⁸ Ce qu'on présenta aux hommes politiques d'Europe orientale fin avril 2000, était le concentré des analyses d'un groupe de travail de l'«American Enterprise Institute» proche des Républicains. Ce groupe de travail, dénommé «Project for the New American Century», publia en septembre de la même année son analyse principale «Rebuilding America's Defenses»⁹ élaborée par les principaux néoconservateurs depuis plusieurs années.

Le président Poutine s'oppose

La consolidation politique, économique et sociale de la Fédération de Russie entreprise par le président *Poutine* dès son premier mandat¹⁰ ainsi que la récupération du contrôle des entreprises stratégiques importantes en rapport avec sa conception d'une coopération dans le cadre d'une union économique eurasiatique avec l'UE mena à la première vague de propagande antirusse dans la politique et les médias occidentaux. La puissance dominante occidentale s'est, à cette fin, servie d'atlantistes déclarés de l'UE, tels des 115 politiciens et intellectuels «inquiets» ayant adressé une lettre ouverte totalement hypocrite, aux chefs d'Etats et de gouvernements occidentaux.¹¹

Entretemps: propagande hystérique contre la Russie

Dans le dernier chapitre de son livre, Hofbauer fait de façon très concentrée le lien – à l'aide d'événements concrets des dix dernières années (Géorgie, Ukraine) – entre les espérances constamment déçues des Etats-Unis et de ses «vassaux tributaires» européens (*Brzezinski*, «The Grand Chessboard») d'intégrer la Russie dans la sphère transatlantique et la campagne de dénigrement toujours croissante, se rapprochant de l'hystérie, contre la Russie et notamment ad personam contre *Poutine*.

Le même modèle se retrouve dans la couverture médiatique et les commentaires ainsi que les accusations des hommes politiques



ISBN 978-3-85371-401-0

quand il s'agit de la Syrie, dont l'acuité croissante va de pair avec la baisse des espérances de l'Occident d'aboutir à un changement de régime en Syrie. Voici que le cercle se referme au début duquel se trouve le XV^e siècle: lorsque les élites occidentales ne se voient pas en état de contrôler la Russie, elles mettent en marche la machinerie de diffamation.

Glissements tectoniques dans les rapports de forces globaux

La raison pour l'importance de ce livre est que l'Europe en entier – et pas seulement l'UE – doit trouver une voie dans le contexte des glissements tectoniques des rapports de forces globaux,¹² afin de pouvoir contribuer par ses forces culturelles et économiques au développement d'un ordre mondial basé sur des fondements coopératifs et pacifiques. Le fait que la Fédération de Russie y jouera un rôle prépondérant est évident de par sa géographie et ses ressources. Ce qui est en jeu en Eurasie pour les générations futures s'ensuit du plaidoyer de l'ancien directeur politique du ministère des Affaires étrangères allemandes, qui fût par la suite ambassadeur de l'Allemagne à Pékin pendant six ans et qui, actuellement, est président directeur de la fondation *Quandt*: «La diplomatie par de nouveaux moyens. La «nouvelle route de la soie» chinoise devrait avoir une priorité stratégique pour l'UE.»¹³ Une ambiance empoisonnée par les médias serait contre-productive pour ce gigantesque projet. Je souhaite donc de nombreux lecteurs pour ce livre de Hannes Hofbauer.

¹ www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+TA+P8-TA-2016-0441+0+DOC+PDF+V0//FR

² https://eeas.europa.eu/topics/eu-information-russian/9506/disinformation-digest_en

³ https://de.wikipedia.org/wiki/Washington_Consensus

⁴ *Zelikow, Phillip/ Rice, Condoleezza. Sternstunden der Diplomatie, Berlin 1997, p. 257*

⁵ www.bundestag.de/parlament/geschichte/gastredner/putin/putin_wort/244966

⁶ www.sueddeutsche.de/wirtschaft/2.220/putin-plaedyer-fuer-wirtschaftsgemeinschaft-von-lissabon-bis-wladivostok-1.1027908

⁷ <https://de.wikipedia.org/wiki/Heartland-Theorie>

⁸ Lettre de Willy Wimmer adressée au Chancelier fédéral Schröder, sur: www.nachdenkseiten.de/?p=22855

⁹ www.informationclearinghouse.info/pdf/RebuildingAmericasDefenses.pdf

¹⁰ www.bpb.de/internationales/europa/russland/135734/grafiken-wohlstandsniveau-und-sozialpolitik

¹¹ <http://web.archive.org/web/20070811110517/http://www.newamericancentury.org/russia-20040928.htm>

¹² Cf. «ReOrient. Globalwirtschaft im Asiatischen Zeitalter» par André Gunder Frank: <http://mediashop.at/buecher/reorient>

¹³ <https://zeitschrift-ip.dgap.org/de/article/getFullPDF/27469> und <http://deutsche-wirtschafts-nachrichten.de/2016/10/03/partner-im-osten-china-lockt-europa-mit-der-neuen-seidenstrasse>

* *Jochen Scholz* est ancien lieutenant-colonel de la Bundeswehr et fut pendant quelques années au service de l'OTAN à Bruxelles. Plus tard, pendant la guerre contre la Yougoslavie, il servit au ministère allemand de la Défense. C'est là qu'il réalisa que les discours officiels des responsables politiques, décrivant de graves violations des droits de l'homme par la Serbie, ne correspondaient pas aux rapports des spécialistes sur place. C'est à cause de ces mensonges des hommes politiques qu'il quitta le SPD en 1999.

Ne sacrifions pas l'Etat de droit suisse et la démocratie à la folie de l'intégration à l'UE

par Marianne Wüthrich, docteur en droit

La majorité du Parlement à Berne a fabriqué une «préférence indigène light», au lieu de réaliser le mandat constitutionnel d'une régulation souveraine de l'immigration (Constitution fédérale art. 121a). Il en a résulté une loi si édulcorée que la Commission européenne n'en prend pas seulement connaissance avec bienveillance, mais de surcroît elle se permet de préciser dans une déclaration de presse qu'elle «a non seulement accompagné mais aussi un peu dirigé» le processus législatif (cf. encadré).

Et du point de vue suisse: il n'est pas tout à fait clair quels intérêts les conseillers fédéraux et leur entourage ont défendus lors de leurs visites fréquentes à Bruxelles depuis la votation populaire du 9 février 2014. En tout cas, après deux ans et demi de navettes entre Berne et Bruxelles, le Conseil fédéral a communiqué au Parlement suisse les exigences de la Commission européenne: étant donné que Bruxelles ne veut pas renégocier la libre circulation des personnes, le Parlement doit mettre en œuvre l'article 121a Cst. pour la gestion de l'immigration de manière à ce que la libre circulation ne soit pas remise en question.

Le communiqué de presse de la Commission européenne du 22 décembre 2016 est clair comme de l'eau de roche. A Bruxelles, il n'y a pas eu d'échanges d'égal à égal; les Suisses ont été «dirigés», pour ne pas dire qu'on leur a «dicté» ce qu'ils avaient à faire: «Les autorités suisses et les institutions européennes n'ont pas ménagé leurs efforts afin d'aboutir à une solution concertée qui soit en mesure de garantir la pleine intégrité de l'un de nos principes fondateurs: la libre circulation des personnes. La Commission suivra étroitement la mise en œuvre de cette solution.» M. Juncker communique même, comment et où le Conseil fédéral doit rédiger les dispositions d'exécution de la modification législative: «[...] la Commission exprime le souhait que le travail de transposition et de clarification se fasse dans un esprit d'étroite coopération, notamment dans le cadre du comité conjoint de l'accord de libre circulation des personnes.»¹ Commentaire superflu!

Peu de volonté de résistance au Parlement contre la violation de la Constitution

Selon la conception suisse de l'Etat – ou bien selon le principe de la séparation des pouvoirs, faisant partie de l'essence de la démocratie – le Conseil fédéral n'est pas compétent pour les processus législatifs et n'est de ce fait pas autorisé à se laisser «diriger» par la Commission européenne dans une procédure législative nationale. (Outre le fait que les conseillers fédéraux n'ont pas prêté serment sur le droit européen mais sur la Constitution fédérale suisse.)

Les actes législatifs sont l'affaire du Conseil national et du Conseil des Etats ainsi que du peuple (et des cantons). De la part du Parlement (hormis de l'UDC), il n'y a guère eu de résistance contre le démantèlement de la démocratie et de l'Etat de droit: en automne 2016, quelques conseillers nationaux ont tenté

en vain de sauver une partie de la gestion souveraine de l'immigration, ainsi Hans-Peter Portmann (PLR ZH) et le président du PDC Gerhard Pfister (Zoug). Le 16 décembre 2016, le Conseil national et le Conseil des Etats ont majoritairement approuvé un amendement de la Loi sur les étrangers ne correspondant pas du tout au mandat constitutionnel défini par le peuple – fait que de nombreux parlementaires admettent ouvertement.

Cela est un signal d'alarme! Cette violation consciente de la Constitution est-elle déjà un rapprochement à la pratique de l'UE de ne respecter ses propres accords à caractère constitutionnel (comme par exemple la limite supérieure de la dette des pays membres) qu'au cas par cas et d'abandonner ainsi le fondement suprême de l'Etat de droit?

Séparation démocratique des pouvoirs face au pouvoir des exécutifs

L'UE est une structure autoritaire et centraliste, ne connaissant pas la séparation des pouvoirs et reposant sur le pouvoir des exécutifs. La bureaucratie de l'UE ne se soucie pas des décisions des Parlements nationaux ou même des votations populaires dans les Etats membres. Le Conseil européen est composé des chefs d'Etats ou de gouvernements de ses membres et prend les décisions politiques. La Commission européenne, dont les membres ne sont pas élus mais désignés par les gouvernements respectifs, est l'exécutif de l'UE dictant aux Etats de l'UE ce qu'ils ont à faire. Ainsi la Commission s'imagine-t-elle avoir le même droit envers la Suisse. Si les pays individuels n'obtempèrent pas, la Commission porte plainte au près de la Cour de justice de Luxembourg, laquelle «veille à ce que les pays et institutions de l'UE respectent le droit de l'UE». Le Parlement européen n'est pas un pouvoir législatif indépendant: Il n'a qu'un droit de participation à côté du Conseil européen et n'a pas le droit d'initiative législative – que seule possède la Commission européenne. (cf. <http://ec.europa.eu/>)

Suite à ce système de l'UE, la Commission européenne rencontre avant tout les chefs d'Etats ou de gouvernements des Etats membres ou d'Etats tiers. Mais en Suisse, il n'y a pas de chef d'Etat. L'exécutif se compose de sept conseillers fédéraux égaux; le président de la Confédération, au changement annuel, a, mis à part la conduite de son propre département, des obligations strictement représentatives. Etant donné que le président de la Commission M. Juncker veut absolument un «chef d'Etat», il rencontre les divers présidents de la Confédération en fonction (2015 Simonetta Sommaruga, 2016 Johann Schneider-Ammann, 2017 Doris Leuthard.)

Mme Sommaruga et M. Schneider-Ammann n'auraient pas dû manquer d'expliquer clairement à M. Juncker que la loi sur la gestion de l'immigration n'est pas décidée par le Conseil fédéral mais par le Parlement et que les spécifications fixées par le souverain se trouvent dans l'article 121a de la Constitution fédérale. Le Parlement aurait pu – comme cela fut discuté à un certain moment – en tant que Loi d'exécution introduire par exemple une «clause de sauvegarde unilatérale», c'est-à-dire l'introduction temporaire de contingents en cas de dépassement d'un certain seuil de tolérance, ainsi qu'une réelle priorité aux travailleurs du pays. De même il aurait pu favoriser le modèle «Bottom up», basé sur le fédéralisme, que l'ancien secrétaire d'Etat Michael Ambühl a développé sur demande du canton du Tessin et de la CdC (Conférence des gouvernements cantonaux) et qui s'orienterait à la situation concrète au sein des branches professionnelles et des régions.

On pourrait sur telle ou telle base envisager par la suite un accord avec l'UE. Cependant, c'est un fait que la majorité des Chambres parlementaires n'était pas prête à mettre en œuvre l'obligation constitutionnelle, bien que même le président du Parlement européen Martin Schulz avait conseillé cet été lors d'un entretien avec quelques conseillers aux Etats une «solution intermédiaire»: «Comment résoudre ce problème? C'est pour nous du domaine de l'art! Si l'on peut arriver, finalement, avec une solution intermé-

diaire, à rendre compatible la Constitution et les accords de l'UE, il vaut la peine d'investir beaucoup de matière grise. C'est pourquoi nous devons y réfléchir.» (SRF du 29/6/16) Le fait de devoir se laisser donner une leçon par un démocrate, n'étant certainement pas le meilleur des exemples, et de ne toujours pas faire preuve du moindre courage – c'est assez gênant, n'est-ce pas?

Guère d'intérêt de l'UE envers l'application de la clause «guillotiner»

La raison pour laquelle des nombreux politiciens suisses ont le regard fixé en direction de Bruxelles n'est pas explicable rationnellement. S'il s'agissait vraiment de se mettre d'accord avec l'UE sur la base de la votation du peuple suisse, le Parlement aurait pu mettre en œuvre son obligation constitutionnelle et se reposer. Suite aux expériences faites, nous savons que d'éventuelles mesures punitives de la part de Bruxelles sont généralement illégales, mais la plupart du temps moins coûteuses pour la Suisse.²

Il est en tout cas clair que l'UE n'a aucun intérêt à utiliser la clause «guillotiner», à savoir la résiliation simultanée des sept accords des Bilatérales I. Car, la Suisse est un important partenaire commercial de l'UE – et surtout solvable! C'est ce que la Commission européenne écrit dans un fiche d'information: «La Suisse est un voisin très proche de l'UE, que ce soit sur le plan géographique, politique, économique ou culturel. Elle est le troisième partenaire économique de l'UE (en considérant conjointement les biens et les services), derrière les Etats-Unis et la Chine et devant la Russie et le Japon. Pour sa part, l'UE est de loin le premier partenaire commercial de la Suisse et représentait 65% de ses importations et 44% de ses exportations de biens en 2015. Elle détient également une part dominante des services commerciaux et des investissements directs étrangers.»³

Du point de vue économique, les Bilatérales I ne sont pas de très grande importance ni pour la Suisse ni pour l'UE, car l'important accord de libre-échange de 1972 entre les pays de l'AELE et de la C.E. avec de nombreux ajouts ultérieurs est toujours en vigueur. En outre, dans le cadre de l'OMC, les tarifs douaniers et les barrières commerciales pour le transport des biens et des prestations des services (sauf l'agriculture) ont été presque entièrement abandonnés.

L'UE n'a par exemple guère intérêt à annuler l'Accord sur les transports terrestres faisant partie des Bilatérales I (transit de plus d'un million de camions par an – au lieu d'un maximum de 650 000 déclaré avant le vote! – sur les routes suisses à travers les Alpes). L'UE n'a certainement pas non plus d'intérêt à résilier l'Accord sur la libre circulation des personnes. Car, le nouvel article constitutionnel suisse de 2014 n'exige nullement un arrêt de toute immigration ou même l'expulsion de citoyens de l'UE résidant dans notre pays. Selon la fiche d'information de la Commission européenne «plus d'un million de ressortissants de l'UE vivent déjà en Suisse [en plus d'un autre million d'étrangers provenant des pays tiers; d'un total d'environ 8,4 million d'habitants] et 300 000 autres font quotidiennement la navette pour travailler dans le pays voisin.» Ils continueront à vivre et à travailler ici et pourront faire venir leurs familles. Le législateur constitutionnel demande uniquement une réduction de l'immigration excessive (environ 80 000 personnes d'immigration nette par an, dix fois plus que prédit!).

Dans l'ensemble, il faudrait une fois examiner plus en détail la question de l'importance des Bilatérales I et II pour la Suisse. On ne peut toutefois pas nier la présomption qu'il s'agit en premier lieu de l'intégration de la Suisse sous le contrôle des institutions de l'UE et, en même temps de s'assurer des contributions financières pour les diverses bourses de Bruxelles. Quoi qu'il en soit, le 22 décembre 2016, la Commission européenne – après avoir émis ses éloges pour la loi d'application suisse élaborée sous sa direction – va tout droit au but: l'étape suivante est que le Conseil fédéral doit adopter

son message pour un accord-cadre institutionnel, «pour apporter une sécurité juridique dans les relations bilatérales entre l'Union européenne et la Suisse» (c'est-à-dire la soumission de la Suisse à la Cour de justice de la CJUE) et «décider de la poursuite de la participation de la Suisse au programme de cohésion européen» (donc, compléter le montant de 1,3 milliards de francs suisses déjà versé pour des projets de l'EU en Europe de l'Est, par quelques autres milliards).⁴

Contre-projet à l'initiative populaire RASA: le Conseil fédéral passe à nouveau outre la volonté du peuple

Sachant que la loi d'application concernant l'article sur l'immigration que le Parlement a adopté le 16 décembre 2016 ne remplit pas l'obligation constitutionnelle, le Conseil fédéral envisage déjà la prochaine étape pour passer outre la volonté du peuple. Il prévoit d'adapter la Constitution à la loi insuffisante, afin d'effacer l'inconstitutionnalité de cette loi. Vous pigez?

L'initiative populaire «Sortons de l'impasse!» (RASA) a été lancée en réaction à l'acceptation de l'initiative «contre l'immigration de masse» et demande la suppression du nouvel article 121a et de l'article transitoire 197 ch. 11. La grande majorité des citoyens ne goûtera guère un tel «entêtement tenace», mais s'ils veulent le tenter qu'ils le fassent.

De loin plus difficile à digérer est le projet du Conseil fédéral de ne pas recommander tout simplement le rejet de l'initiative RASA, mais de lui opposer un contre-projet. Deux options sont actuellement en préparation par le DFJP (Département fédéral de Justice et police) pour une mise en consultation. Elles devraient par la suite être examinées par le Parlement et finalement soumis au peuple avec l'initiative RASA. Le Conseil fédéral désire ainsi «lancer un large débat.»⁵ Du point de vue de la démocratie directe c'est une démarche déconcertante: le large débat a déjà eu lieu avant le vote du 9 février 2014, y compris l'habituelle propagande étatique massive contre l'initiative, financée par les contribuables. Pourtant, elle a bien été acceptée tant par le peuple que par les cantons.

Jusqu'à présent, on ne connaît que les «points de repères» des deux options pour un contre-projet: l'une demande qu'on tienne compte dans la gestion de l'immigration des «accords internationaux qui sont d'une grande portée pour la position de la Suisse en Europe». En clair: les Accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE obtiendraient une valeur constitutionnelle, le droit d'initiative serait limité et la gestion de l'immigration rendue impossible – c'est l'opposé de la volonté populaire.

La deuxième option veut éliminer le délai de trois ans de la Constitution pendant lequel la gestion de l'immigration doit être mise en œuvre par le Parlement ou par une ordonnance du Conseil fédéral. Autrement dit, le Conseil fédéral et le Parlement ne seraient soumis à plus aucun délai et pourraient prendre leur temps jusqu'aux calendes grecques. Une réelle alternative serait une prorogation de délai de trois ou cinq ans.

Une petite consolation pour le modèle suisse dans ces périodes agitées: aucun de ces projets ne sera accepté par le peuple et les cantons. Compte tenu de l'atteinte massive aux fondements démocratiques politiques de notre pays par les autorités fédérales, c'est tout de même une consolation, mais une consolation bien maigre. •

L'UE dirige la Suisse

Porte-parole de la Commission européenne (extraits):

Permettez-moi d'expliquer brièvement «[...] le rôle de la Commission dans ce contexte.

Le président Juncker a rencontré 5 fois le président de la Confédération suisse M. Schneider-Ammann, et 3 fois son prédécesseur, Mme Sommaruga et, si je ne me trompe, il s'est entretenu au téléphone 8 fois avec M. Schneider-Ammann pour préparer les discussions sur la loi.

Je crois qu'on peut dire que la Commission n'a jusqu'ici pas seulement accompagné le processus mais l'a aussi un peu dirigé, pour que cela aille dans la bonne direction [...]

On pourrait presque dire qu'en fait le président Juncker n'a investi avec aucun autre leader d'un pays tiers autant de temps qu'avec la Suisse.»

Commission européenne, déclaration de presse en direct, (LIVE EC Midday press briefing of 20/12/2016) <http://ec.europa.eu/avservices/video/player.cfm?ref=1131398>

¹ La Commission européenne salue le progrès dans les relations entre l'Union européenne et la Suisse. Communiqué de presse. Bruxelles, 22/12/16

² cf. «Espace de recherche et de formation suisse et bureaucratie européenne». Horizons et débats n° 27 du 28/11/16

³ Commission européenne – Fiche d'information. Relation UE-Suisse. Bruxelles, 25/9/16

⁴ La Commission européenne salue le progrès dans les relations entre l'Union européenne et la Suisse. Communiqué de presse. Bruxelles, 22/12/16

⁵ Le Conseil fédéral fixe les grandes lignes du contre-projet à l'initiative RASA «Sortons de l'impasse». Berne, 21/12/16

Communiqué de presse du comité «Ja zu einer guten Bildung – Nein zum Lehrplan 21»

Sondage auprès d'enseignants du canton d'Argovie – les résultats sont explosifs!

Les enseignantes et enseignants du canton d'Argovie n'ont jusqu'à présent pas pu s'exprimer de manière fondamentale sur les réformes annoncées concernant le Plan d'études 21 («Lehrplan 21»). Un débat à la base n'a pratiquement pas eu lieu. L'Association des enseignantes et enseignants d'Argovie (alv), porte-parole de l'ensemble du personnel enseignant, n'avait – à part une brève consultation – aucun intérêt à entamer la discussion. Au lieu de cela, l'alv accepta une alliance avec le Département de l'Instruction publique, de la culture et du sport (BKS) et tenta de mettre tous les enseignants «au pas», procédé qu'on a pu observer aussi dans d'autres cantons.

L'alv ne permet pas non plus une discussion critique dans la feuille officielle scolaire. Bien que la votation concernant notre initiative sur l'enseignement n'aura lieu que le 12 février 2017, le département BKS organise avec le soutien de l'alv et des autorités scolaires des «séances d'information», pour mettre au pas les parents d'élèves et autres citoyens. Notre comité s'oppose à cette pratique hautement contestable pour une démocratie directe.

C'est pourquoi, nous avons initié – entre autres activités – un sondage auprès des enseignants. Finalement, ce sont eux qui sont confrontés au quotidien aux projets de réformes scolaires déjà en cours et qui devraient, en cas d'acceptation, appliquer le nouveau plan d'études cimentant les réformes scolaires dans leur travail quotidien.

Nous nous sommes procuré les adresses électroniques des enseignants par voie légale sur Internet. Ce fut un gros travail minutieux et assidu qui nous permit cependant d'avoir un accès indépendant aux corps d'enseignants du canton.

Les résultats de ce sondage sont une réelle sensation! 1200 enseignantes et enseignants (sur 6000 contactés) y ont participé anonymement. Il est très probable que de nombreuses personnes ne se sont pas exprimées

parce qu'intimidées par le BKS et l'alv qui ont réagi assez rapidement à notre sondage et ont mis en garde les enseignants de ne surtout pas participer à ce vote.

L'évaluation a eu lieu à l'externe d'un logiciel de sondage développé par un étudiant de Suisse orientale de l'Ecole polytechnique fédérale EPFZ et traité avec succès au moyen d'un serveur implanté en Suisse.

Voici un bref résumé des questions et des réponses (cf. infographies ci-contre):

1. Etes-vous favorable à l'apprentissage de deux langues étrangères à l'école primaire (français et anglais)?

Résultat: Les enseignants sont opposés par 52,4% à une seconde langue étrangère à l'école primaire. 35,5% sont favorables à l'apprentissage de deux langues étrangères.

2. Etes-vous favorable au remplacement des matières individuelles géographie, histoire, biologie, physique et chimie au niveau secondaire par deux domaines pluridisciplinaires «Espaces, époques, sociétés» et «nature et technique»?

Résultat: Les enseignants sont opposés par 58,3% aux domaines pluridisciplinaires au niveau secondaire. 27,8% les approuvent.

3. Etes-vous favorable à l'aspect central du LP 21, l'«apprentissage autorégulé», qui laisse en grande partie aux élèves le choix des thèmes et des processus d'apprentissage (mot-clé: «paysage d'apprentissage»)?

Résultat: Les enseignants sont opposés par 66,5% à l'«apprentissage autorégulé». 21,3% approuvent cette forme d'apprentissage.

4. Pensez-vous que la personnalité de l'enseignant est essentielle pour le succès de

l'apprentissage en classe et qu'il doit jouer un rôle actif lors de la transmission des matières à apprendre?

Résultat: Les enseignants approuvent par 88,8% que la personnalité de l'enseignant est essentielle pour le succès de l'apprentissage en classe et qu'il doit jouer un rôle actif lors de la transmission des matières à apprendre. 5,5% sont d'avis contraire.

5. Désirez-vous travailler à l'avenir avec des objectifs de classe annuels?

Résultat: Les enseignants sont favorables par 67,3% pour travailler à l'avenir avec des objectifs de classe annuels. 13,7% sont d'avis contraire.

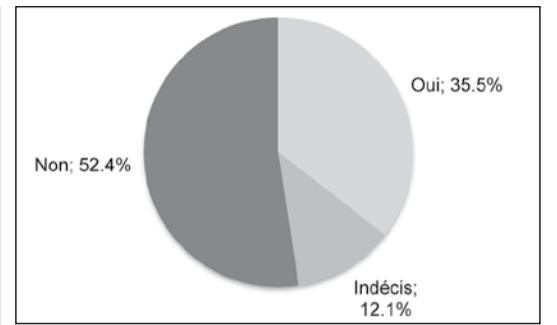
A l'exception de la première question, toutes les autres questions visent des éléments centraux du Plan d'études 21. Avec l'acceptation de cette initiative «Oui à un bon enseignement – Non au Plan d'études 21», le Plan d'études 21 ne pourrait pas être introduit dans le canton.

Notre proposition d'un nouvel article législatif, exige au lieu des domaines pluridisciplinaires, tout l'éventail des matières individuelles (entre autre seulement une langue étrangère dans les classes primaires!) et au lieu de cycles pluriannuels, des objectifs annuels clairs. Dans les documents d'accompagnement importants, conçus et adoptés par la Conférence des Directeurs de l'Instruction publique (CDIP), l'«apprentissage autorégulé» est propagé et l'enseignant dévalorisé et réduit à un simple «accompagnateur».

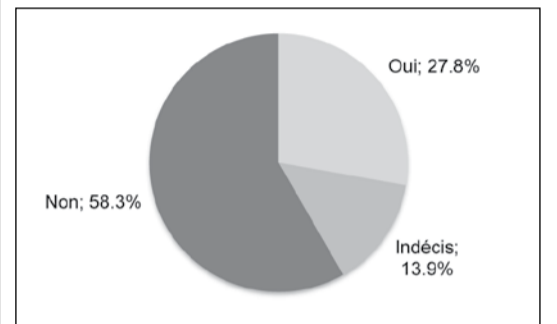
Résumé: Une majorité des enseignants du canton d'Argovie soutient les éléments essentiels de notre initiative et s'oppose au Plan d'études 21.

Pour le comité d'initiative: René Roca, Oberrohrdorf

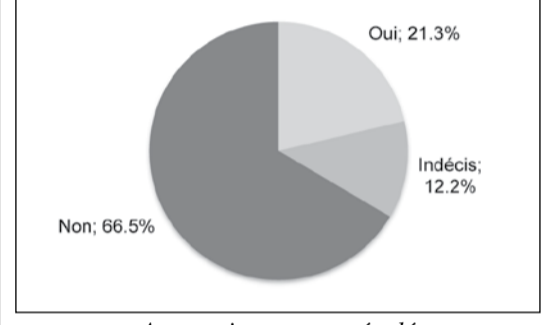
(Traduction Horizons et débats)



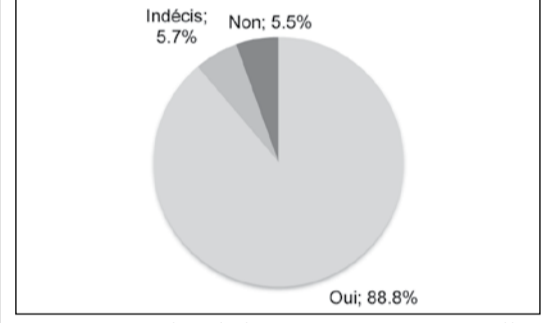
Deux langues étrangères à l'école primaire



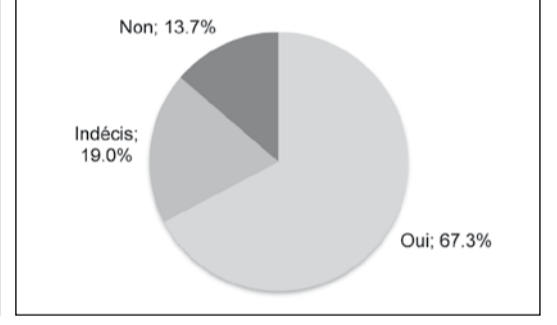
Deux domaines pluridisciplinaires au niveau secondaire



Apprentissage autorégulé



La personnalité de l'enseignant est essentielle



Objectifs de classe annuels

	Deux langues étrangères		Domaines pluridisciplinaires		Apprentissage autorégulé		Personnalité de l'enseignant		Objectifs de classe annuels	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Kindergarten/école primaire (588 réponses)	38,4%	49,3%	31,4%	49,1%	24,4%	61,9%	87,5%	6,4%	67,1%	13,7%
Niveau secondaire (396 réponses)	32,9%	56,6%	26,0%	65,8%	19,3%	70,0%	91,3%	4,2%	69,0%	13,8%
Gymnase/école professionnelle (223 réponses)	32,6%	53,2%	21,7%	68,9%	16,7%	72,2%	88,0%	7,7%	64,7%	13,5%

Evaluation selon les niveaux scolaires

Lettre aux parents, automne 2016

Pour une bonne école obligatoire sans Plan d'études 21

mw. En été 2014, plusieurs parents étaient en grands soucis suite à la profonde transformation de l'école obligatoire, à laquelle leurs enfants étaient soumis. Ils se sont regroupé et ont rédigé et diffusé une première «lettre aux parents».

Beaucoup de travail a été accompli au cours de ces deux ans et demi. Cette lettre a eu une grande résonance auprès de parents et grands-parents, d'enseignants et d'autres citoyens intéressés. Nombreux sont ceux qui participent volontiers aux rencontres régulières. Beaucoup de personnes veulent mettre la main à la pâte pour stopper les réformes scolaires mettant en danger l'avenir de notre jeunesse: un plan d'études empêchant une bonne formation de base fondée prioritairement sur l'enseignement en classe guidé par l'enseignant et favorisant le travail en commun; des manuels et des plans hebdomadaires que les enfants, livrés à eux-mêmes, doivent effectuer par «apprentissage autorégulé», souvent sans comprendre les contenus; beaucoup de recherches sur Google et peu de savoir consolidé; des parents, désespérés face aux devoirs de leurs enfants et passant des heures à expliquer des contenus, qui devraient être appris à l'école; un grand manque dans les bases nécessaires pour pouvoir bien avancer dans toutes les matières scolaires, etc.

Dans la plupart des cantons de la Suisse alémanique, des groupes de personnes concernées ont lancé des initiatives populaires contre le Plan d'études 21 et/ou pour une seule langue étrangère dans les classes primaires. Même si un petit nombre d'initiatives cantonales n'ont pas été acceptées lors des votations, notre engagement pour une école obligatoire remplissant sa mission inscrite dans les lois scolaires et les Constitutions de nos cantons doit continuer. Nous voulons que les nouvelles générations soient, à la fin de leur scolarité, bien préparées pour leur vie future dans leur activité professionnelle, dans la famille, et en tant que citoyen responsable. On en est redevable à notre jeunesse.

Avec l'objectif de reconstruire et de favoriser les échanges avec d'autres parents pour élargir le cercle existant, un nouveau groupe de parents s'est réuni pour préparer une deuxième lettre aux parents. Outre quelques informations sur les différentes initiatives cantonales en cours, ils expliquent les raisons pour lesquelles ils veulent une école sans Plan d'études 21 et quelles sont les tâches réelles de l'école obligatoire suisse et des enseignantes et enseignants. En outre, on y trouve des livres méritant d'être lus et des études présentant les nouvelles

connaissances scientifiques sur l'enseignement, dont les «spécialistes» de la CDIP et des administrations scolaires cantonales ne veulent pas prendre connaissance. Plus

ieurs exemples concrets illustrant le quotidien scolaire actuel complètent cette lettre aux parents.

(Traduction Horizons et débats)

Eltern für eine gute Volksschule ohne Lehrplan 21

Elternbrief Herbst 2016
www.elternfuereinegutevolksschule.ch

Liebe Eltern und Grosseltern
 Liebe, mit der Jugend verbundene Mütter, Väter und Grosseltern im Sommer 2014 haben wir uns in einem öffentlichen Eltern- und Lehrerversammlung in der Schweizer Bevölkerung gewandt. Wir der neuen, verändernden und zentralen Lehren und Lerntheorien, dem Brief an die Schweizer Bevölkerung gewandt. Wir der neuen, verändernden und zentralen Lehren und Lerntheorien, dem Brief an die Schweizer Bevölkerung gewandt. Wir der neuen, verändernden und zentralen Lehren und Lerntheorien, dem Brief an die Schweizer Bevölkerung gewandt.

Kommt Ihnen das bekannt vor?
 Ein Zweitklässler kommt nach Hause: «Mami, wir müssen zehn Minuten lang irgend etwas schreiben. Minuten des Trödelns vergehen, bis die Sätzechen «Fußball ist mein Lieblingsport. Du bist ich jeden Abend auf den roten Platz fußballspielen.» aufgeschrieben sind.
 Die Idee mit dem Fußball sei gut, meint die Mutter. Und wenn nun noch die Rechtschreibung angeschaut wird, die etwas gar schnelle Schrift verschönt und noch zwei, drei weitere Sätze geschrieben werden, ist die Hausaufgabe so, wie sie zu einem linken Zweitklässler passt. «Nein», ruft der Knirps energisch, «richtig und schön schreiben müssen wir nicht. Die zehn Minuten sind jetzt sowieso vorbei.»
 Die Eltern lassen sich vom so sicheren Auftreten ihres Sohnes nicht beeindrucken. Aus eigener Erfahrung wissen sie, dass man mit sich und seinem Resultat erst zufrieden ist, wenn man sein Bestmögliches gegeben hat. Und das kann beim Kind doch nicht anders sein, auch, dass er viel aufwendiger ist, eingeleitete Fehler wieder umzulernt.
 Nach kurzer Zeit stehen fünf schön und richtig geschriebene Sätze im Heft. Ein an der Aufgabe gewachsener Bub hilft nun erleichtert mit seinem Fußball davon.

Aufgabe der Schweizer Volksschule und Auftrag der Lehrpersonen
 Auftrag der Lehrpersonen ist es, allen Schülern eine solide Basis an breiter Bildung zu ermöglichen. Lehrer wecken, fördern und bestärken bei der Schülerschaft die Freude an der reichen Welt des Wissens und Könnens. Stets von neuem öffnen sie ihr das Tor zu schülerorientiertem menschlicher Bildung. Gleichzeitig werden Tugenden wie Gemeinsamkeit, Rücksichtnahme, Pflichtbewusstsein und Verlässlichkeit, Durchhaltevermögen und Umgang mit Entbehrungen, Enttäuschungen und Rückschlägen, aber auch gesunder Ehrgeiz und hilfreiche Disziplin eingeübt. Der Lehrer wählt Unterrichtsverfahren, die dem Schutstoff angepasst sind und dem Vorankommen seiner Klasse dienlich sind.
 In einem gemeinschaftsfördernden und wohlwollenden Klassenklima
 im vorwiegend persönlich angelegten und gefühlten Klassenunterricht, nach Möglichkeit in Jahrgangsklassen
 zuständig für das bestmögliche Vorankommen aller Kinder und Jugendlichen, schulisch wie menschlich

Lehrperson und Auftrag der Lehrpersonen
 mit systematischer und logischer Stoffvermittlung und Stoffverteilung
 den kulturellen und zwischenmenschlichen Werten in den Kantonen verpflichtet
 an der realen Lebenswelt und der jeweiligen Altersstufe ausgerichtet
 im Zentrum aller schulischen Bemühungen steht selbstverständlich der heranwachsende junge Mensch als Bildungs- und Schutzbedürftiger und nicht zuletzt als künftiger Staatsbürger. Die Verantwortungsbeweise, vertrauenswürdig und verlässliche Beziehung des Lehrers zum Schüler war und soll auch weiterhin Kern aller schulischen Lebens bleiben.

Schulvorträge

Ab der dritten Klasse erhalten Kinder den Auftrag, Vorträge zu halten, so auch unsere. Dabei haben sie keinerlei Vorgaben, ausser dem Termin zur Fertigstellung und der Dauer des Vortrages.
 Schon die freie Themenwahl überfordert unsere Kinder meistens. Sie verdröseln Stunden nur schon damit. Die vorgesehene Informationsbeschaffung im Internet war nie ziffertreffend, sie konnten die Qualität der Informationen nicht beurteilen und waren oft mit Texten konfrontiert, die nicht ihrem Alter entsprechen. Zur Ausarbeitung fehlten alle wichtigen Anhaltspunkte. Wir Eltern, die wir mit der Hilfestellung unserer Kinder konfrontiert waren, investierten viel Zeit und Energie beim Helfen oder machen immer wieder vieles der Vorträge vorbereitung selber.
 Unser fünfjähriges Kind erhielt den Auftrag, zu einem Schweizer Kantone einen Kurzvortrag vorzubereiten. Diese Vorträge waren die Grundlage einer kommenden Prüfung über die Kantone der Schweiz. Die Informationen mussten die Schüler im Internet suchen. Unser Sohn wählte den Kanton Zürich. Nach unzähligen Stunden am PC erstellte er ein Arbeitsblatt, das zwar viele Informationen enthielt, jedoch nicht die wesentlichen. Mit dieser Vortragsreihe war das Thema Kantone der Schweiz behandelnd und erledigt. Wesentliches wussten die Schüler danach aber nicht – weder über den selber vorbereiteten Kanton noch über die 25 anderen.
 Natürlich sollen unsere Kinder in den Vorträge zu erarbeiten und zu halten. Aber alles, was dazu gehört, muss vom Lehrer sorgfältig ausgewählt und angeleitet sein. Ein Lernzweck findet nur statt, wenn der Lehrer den Inhalt der einzelnen Vorträge angeschlossen mit der ganzen Klasse zusammen bespricht und mit Leben füllt.

Amérique latine: résistance accrue contre les tests PISA et le nivellement global de la formation

Un manifeste contre les tests PISA

gl. Neuf pays de l'Amérique latine ont participé à la dernière enquête PISA [«Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves»] de 2015 dont le Chili, le Mexique, l'Argentine, le Brésil, la Colombie et le Pérou. Entre-temps, on se demande aussi là-bas si, en matière de formation, de tels tests comparatifs standardisés au niveau mondial sont pertinents. Fondée en 1998 dans le but de protéger et d'améliorer l'enseignement public sur les deux

continents américains, le «Red Social para la Educación Pública en las Américas (Red SEPA)» (Réseau pour l'enseignement public dans les Amériques) est une organisation faïtière composée de nombreuses organisations d'enseignants et de formation, aussi bien en Amérique du Nord que du Sud. Le comité de coordination réunit des représentants des organisations d'enseignants d'Argentine, d'Équateur, du Brésil, du Canada et de différentes

organisations régionales dans le domaine de la formation des Caraïbes, de l'Amérique centrale et du Mexique ainsi que des organisations indigènes.

Le Red SEPA, conjointement avec la Coalición Trinacional en Defensa de la Educación Pública (Mexique, États-Unis, Canada) vient de publier, en décembre 2016, le manifeste dont nous reproduisons le texte intégral.

On vient de publier, pour la sixième fois en série, les résultats des tests PISA internationaux sur les acquis scolaires. Nous, soussignés, refusons catégoriquement ces tests ainsi que leurs versions nationales avec la contrainte qui en résulte d'unifier les différents systèmes nationaux d'enseignement public.

Le test PISA, est un test standardisé où sont impliqués, tous les trois ans, des élèves de 15 ans. Effectué pour la première fois en l'an 2000, il y a entre-temps plus de 70 pays qui y participent. Chacun de ces pays doit disposer de personnel spécialisé au niveau technique et subvenir aux coûts de réalisation des tests. En vue de la version 2018, l'OCDE qui réalise les enquêtes PISA, vient de signer un contrat avec l'entreprise multinationale de formation Pearson Foundation.

En outre, les résultats PISA sont considérés comme un indicateur important pour l'analyse de la compétitivité économique des pays.

Depuis sa première réalisation, nous avons constaté diverses anomalies:

1) Dans le domaine de la politique d'enseignement public: les ministères de la for-

mation publique n'ont qu'un contrôle restreint sur ces évaluations ce qui amène à des procédés et des mesures de plus en plus standardisés. Dans le monde entier, des organisations internationales, telles l'OCDE, contraignent de plus en plus les pays à adapter leurs procédés d'enseignement selon une certaine conception très réduite de ce qu'est le progrès. Ce nivellement comprend aussi l'adaptation des tests nationaux à des normes globales, suite aux pressions exercées par les listes de classement. D'autre part, ce nivellement a conduit à une forte participation d'entreprises privées remplaçant les activités de formation des ministères de l'enseignement public, des enseignantes et enseignants, des syndicats et des écoles. Puis, on a adapté tant la formation que la formation continue des enseignants aux évaluations standardisées. Finalement, cette logique réduit les processus d'enseignement et d'apprentissage basés sur le développement global et intégral des élèves et sur la conscience critique, tant sociale qu'historique.

2) Dans le domaine technique: PISA favorise le palmarès des pays selon leurs résultats. Avec ce procédé, on tente de neutraliser les énormes disparités culturelles, linguistiques et des conceptions du monde dans les divers contextes nationaux. Cet élément implique aussi que ces tests ne remplissent pas les moindres exigences quant à leur validité et fiabilité.

3) Dans le domaine pédagogique: l'impact massif qu'a ce système de tests standardisés et les processus qui s'en suivent, ont abouti à une transformation radicale de notre vie scolaire de tous les jours. Sa réduction au niveau des plans d'études a débouché sur l'élimination de matières telles les Arts, la Musique, la Philosophie et l'Histoire. Les horaires scolaires ont été réorganisés pour avoir davantage de temps pour un entraînement garantissant de meilleurs résultats dans ces tests. N'oublions pas que ces évaluations n'ont été soumises ni à une analyse sociale ni pédagogique. Ce procédé ne respecte donc ni le contexte social ni les disparités des valeurs, ni la pratique pédagogique.

4) Dans le domaine social et psychologique: les évaluations PISA et leurs variantes nationales sont discriminatoires et répressives, car elles stigmatisent des régions, des pays et des peuples entiers en les comparant les uns aux autres. Les contrôles et la pression exercée pour atteindre de bons résultats sont finalement au détriment des communautés d'enseignants et d'élèves, car ils créent une situation stressante et tendue détruisant le bon climat scolaire et la stabilité émotionnelle au sein de nos écoles. Ces évaluations ont débouché sur l'accentuation des principes d'exclusion et de sélection dans nos écoles, privant ainsi le droit universel à la formation de son véritable sens. Pour ces raisons, nous revendiquons la résiliation des contrats que divers gouvernements ont conclu avec l'OCDE. De même, nous revendiquons l'abandon des épreuves standardisées ayant de profondes répercussions négatives au niveau national.

Nous réitérons fermement notre engagement pour le droit social de maintenir un sys-

Suite page 8

Courrier  des lecteurs

Les systèmes éducatifs traditionnels sont les leaders mondiaux

Alors que les pays asiatiques avec leurs systèmes éducatifs traditionnels sont encore mondialement au top, les pays occidentaux, ayant radicalement restructuré leur système de formation à la façon néo-libérale selon l'«orientation sur les compétences, système OCDE», sombrent depuis plusieurs années toujours plus bas dans le classement de PISA.

Quel est le secret de la réussite scolaire des pays de pointe asiatiques? Ces pays mettent en avant l'importance des relations humaines pour l'apprentissage. Ils visent à une large formation générale avec la forme sociale de l'enseignement en classe, où l'enseignant explique et les élèves en font la synthèse. L'intégration de diverses opinions y joue un rôle prépondérant. Une concurrence saine n'est pas mal vue. L'activité scolaire consiste en premier lieu dans le fait d'acquiescer un maximum des connaissances que l'enseignant possède. Apprendre par cœur systématiquement et assimiler les contenus sont considérés comme très importants. Pour cela, on utilise des techniques de mémorisation, dans lesquelles la représentation la plus large possible des contenus est enrichie par des documents appropriés pour la mémori-

sation. L'idéal d'une vraie personnalité comprend la modestie, la responsabilité sociale et la confiance, la maîtrise de soi et la tolérance lors de conflits, le respect et la courtoisie. L'autorité ne doit pas être légitimée. Dans tous les pays asiatiques, les enseignants ont traditionnellement une très bonne réputation. Plus un enseignant possède et transmet ces connaissances, plus il est respecté.

Ce sont toutes les caractéristiques qui ont eu une priorité élevée dans la tradition éducative européenne jusqu'aux années 1990. Le tournant radical a été initié par l'organisation économique OCDE fondée en 1961, lorsque l'École de Chicago y développa son néo-libéralisme. Les Chicago Boys obtinrent de la part de la dictature militaire sanguinaire au Chili dans les années 1970 les pleins pouvoirs pour la transformation radicale de toutes les institutions étatiques, y compris le système de formation, suivant leurs théories économiques néolibérales, afin de tout privatiser pour le marché globalisé. Cependant, ils échouèrent lamentablement et laissèrent derrière eux un Chili en ruine dont le pays ne s'est toujours pas remis. Même la plus grande crise économique mondiale en 2008 avec

l'échec de la «globalisation» n'a pas conduit à la remise en cause de l'orientation néolibérale de l'OCDE sur les grands groupes spécialisés dans la formation qui produisent des chiffres d'affaires de plus de 6000 milliards de dollars par an.

Avec son «orientation sur les compétences» néolibérale, que l'OCDE s'est fait «construire» en 1999 par le psychologue Weinert, on détruit dès lors les systèmes de formation à succès – y compris l'enseignement en classe et les enseignants – d'un pays membre de l'OCDE après l'autre. L'enseignement en classe est remplacé par le très controversé «apprentissage autorégulé», qui mène à une réduction du savoir d'au moins 50% tout en étant décrit dans les «fonde-

ments du Plan d'études 21» comme méthode «moderne».

«Une grande partie de ce que nous célébrons pompeusement comme «globalisation» et «adaptation aux normes internationales», est en fait une adaptation au provincialisme états-unien.» (G. Fröhlich. *Evaluation wissenschaftlicher Leistungen*. Schweizerische Gesellschaft für Strahlenbiologie und Medizinische Physik, Bulletin 2/2006)

Pour en savoir davantage sur la méthode du Plan d'études 21, l'«apprentissage autorégulé» voir la vidéo: «J'apprends ce que je veux!» (www.youtube.com/watch?v=Y3nR8op9hNg)

Peter Aebersold, Zurich

Sur l'importance de l'éducation

L'article de Dieter Sprock sur l'importance de l'éducation [*Horizons et débats* n° 25/26 du 8/11/16] m'a beaucoup touchée. Son importance ne saurait être assez estimée. L'auteur est parvenu à décrire les attitudes et les comportements défavorables face aux enfants de manière à susciter chez les parents et les éducateurs une réflexion sans qu'ils se sentent mis en question. Il a aussi fait le lien entre la vie de famille et la salle de classe, où les mêmes hypothèses erronées entraînent des théories pédagogiques erronées telle l'«École intégrée» [«Gesamtschule» en Allemagne] ou le fait qu'on exige souvent pas assez des jeunes et que cela entraîne finalement une formation insuffisante.

Il a très bien démontré la différence entre motivation et contrainte ainsi qu'entre orientation et sévérité en touchant à l'aspect primordial de l'«état d'urgence en matière d'éducation». Dans les années 1968, cette confusion a systématiquement infiltré les sciences de l'éducation. Malheureusement, elle ne fait pas uniquement partie des idées toutes faites dans notre société mais elle brouille aussi les esprits.

En tant que pédiatre, je vis tous les jours des situations où des adultes, ou les parents, trouvent tout à fait normal de s'efforcer de satisfaire tous les désirs de leurs enfants afin de préserver leur bonne humeur. De nombreux parents se trouvent dans un conflit. D'un côté, ils savent très bien ce qui ferait du

bien à leurs enfants: par exemple abandonner la tétine parce qu'elle déforme la mâchoire; ne pas donner de boissons sucrées; se brosser les dents pour éviter la carie; restreindre le temps passé avec des jeux informatiques parce que la vie familiale et les notes à l'école en souffrent etc.

Par crainte de soumettre leur enfant à des contraintes, ils évitent les conflits et acceptent les conséquences négatives. Dans mon cabinet, j'expérimente très souvent à quel point les parents sont soulagés quand on leur explique comment ils peuvent encadrer et guider avec bienveillance et conséquence leur enfant apprenti dans la vie et à l'école. Et c'est aussi chaque fois un grand plaisir d'entendre les enfants me raconter, les yeux étincelants lors de leur visite suivante qu'ils n'ont plus besoin de leur tétine ou de leurs couches, qu'ils savent s'habiller seuls ou qu'ils ont de meilleures notes depuis que maman a confisqué ou limité l'emploi du portable. La plupart des parents s'étonne que les hurlements et les disputes dans la famille disparaissent, sitôt qu'il sont convaincus dans leur for intérieur de devoir donner une orientation à leur enfant. J'ai déposé l'article de Dieter Sprock dans la salle d'attente de mon cabinet et je le recommande à tous les parents et enseignants que j'y rencontre.

Marianne Schammert, pédiatre, Weingarten, Allemagne

La famille en RFA et en RDA

Je voudrais faire encore une remarque concernant la discussion sur le destin de la famille en RFA et en RDA. Mon idée principale était que la politique de la RDA, marquée par le marxisme-léninisme, a tenté de pénétrer dans les familles afin de les mettre à son service. Tout comme elle avait aussi mis au service de l'État les associations de jeunes. D'autres États à tendances totalitaires l'ont également fait ou le font encore. En tant qu'État socialiste, elle enseignait à la jeunesse l'amour de la patrie et la fierté des acquis étatiques. La «Nouvelle gauche» en RFA, et avant tout l'École de Francfort, ne voulait ni mettre à son service la famille, ni promouvoir l'amour de la patrie – voilà une grande différence avec la RDA.

L'objectif primordial de l'idéologie de la «Nouvelle gauche» était la dissolution de la famille, de l'amour de la patrie et de tous liens religieux. L'amour de la patrie et les chants populaires allemands étaient méprisés au plus haut degré. On préférait célébrer le patriotisme et les chants populaires des peuples

opprimés. Pour cette «Nouvelle gauche» et pour l'École de Francfort, la famille n'était rien d'autre qu'«agence de socialisation de l'État bourgeois» et un terrain fertile pour le «caractère fasciste». La religion était méprisée comme une forge à produire des sujets. Le but était donc de faire disparaître tous liens religieux et familiaux de la tête des gens – et pour cela, on abusa massivement de la psychologie et notamment de la psychanalyse. L'exigence explicite de faire disparaître la famille, la religion et l'État-nation devait permettre le retour au fascisme et à la dictature! Les dirigeants de la RDA n'ont jamais poursuivi de tels buts. Le membre du dernier gouvernement de la RDA, que j'ai cité dans ma contribution, avait caractérisé cette idéologie de «complètement folle». Et c'est ce qu'on ressent souvent aujourd'hui encore, lors d'entretiens avec des personnes ayant vécu dans l'ancienne RDA.

Moritz Nestor

Nez au sol suivant la trace ou nez haut

Les chasseurs à quatre pattes – donnant de la voix ou muet

par Heini Hofmann

Parmi tous les animaux de rente, le chien est pour l'être humain l'aide la plus polyvalente. Cependant, le travail en équipe le plus proche de la nature dans de tels partenariats entre bipèdes et quadrupèdes s'est développé – davantage encore qu'avec les chiens de ferme ou les chiens berger – entre le chasseur et son chien de chasse.

Alors que les chiens de protection, de catastrophes et d'avalanches sont spécialisés pour des activités civilisationnelles, les chiens de chasse suivent dans leur travail leurs instincts naturels et leurs pulsions de meute et de prédation. Il s'agit ni plus ni moins de la rencontre de deux prédateurs, homme et chien, qui organisent leurs actions en commun, suivant en cela les comportements les plus primitifs essentiels à la survie. Il y a cependant de grandes différences parmi les chiens de chasse, concernant la race et les formes d'engagements. Tant les aspects extérieurs sont différents, tant les tâches à remplir par ces partenaires de chasse sont nombreuses.

Le langage du chasseur

Le fait que le chien de chasse en tant qu'auxiliaire de l'être humain n'est pas un chien ordinaire, est illustré très clairement par le langage du chasseur. En effet, en allemand, il existe des termes spécifiques pour désigner telle ou telle partie du corps, par exemple le pelage est appelé couverture, la stature, bâtiment, etc. Le français ne fait pas cette différence langagière.

La performance prime la beauté

L'émergence des chiens de chasse au cours de la domestication fut liée aux diverses méthodes de chasse historiques et régionales ainsi qu'au gibier chassé. Selon la sorte de chasse souhaitée, on sélectionna parmi les types présents par des croisements et de la sélection pour obtenir les performances et les aptitudes voulues. Les races, comme on les connaît aujourd'hui, ne sont apparues qu'au XIX^e siècle, aux débuts de l'élevage canin organisé. Dans l'élevage actuel, la performance prime toujours et encore la beauté, chez de nombreuses races. D'une part, cela profite aux aptitudes des chiens et d'autre part, cela les protège de certaines tendances anti-biologiques dans l'élevage. Le législateur accepte même les bâtards; eux aussi peuvent être autorisés pour la chasse.

Les chasseurs de l'antiquité utilisaient pour leurs activités les brachets chassant en donnant de la voix. Le lévrier travaillait en silence et à vue. La chasse à courre à cheval du Moyen-Age exigeait un chien de meute et de tête pour diriger tout le reste de la meute vers la

«Amérique latine: résistance accrue ...»
suite de la page 7

tème d'enseignement public respectant dans tous ses éléments les différences sociales, historiques et culturelles de nos peuples.

Nous sommes persuadés de la nécessité que nos écoles continuent à défendre une formation en quête de justice sociale. Nous dénonçons également les mesures répressives prises actuellement par certaines autorités étatiques contre les organisations d'enseignants et d'étudiants manifestant contre les diverses formes de nivellement néo-libéral.

Les systèmes d'évaluation doivent être ancrés au niveau régional, doivent prendre en compte la complexité des contextes, doivent favoriser un enseignement global et respecter les droits humains et sociaux. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons former des citoyennes et des citoyens dignes de ce nom.

Red Social para la Educación
Pública en las Américas (red SEPA)
Coalición Trinacional en
Defensa de la Educación Pública
(Mexique, Etats-Unis, Canada),
décembre 2016

Source: <http://es.idea-network.ca/noticias/manifiesto-contra-pisa-y-la-logica-estandarizadora-de-la-educacion-en-el-mundo>
(Traduction Horizons et débats)



On le reconnaît de loin à ce brachet tyrolien: les chiens de chasse sont des animaux restés originels et endurants, qui suivent dans leur travail leurs instincts naturels. (photo Archiv FJS)

prise finale. Pour la chasse aux oiseaux, il fallait un chien d'arrêt (de rets puisque les premiers chasseurs capturaient les oiseaux avec un filet lancé sur le chien et les oiseaux qu'il avait bloqués), tandis que la chasse au gibier d'eau nécessitait un chien rapporteur. Face au gibier dangereux, tels l'ours et le sanglier, il n'y avait que les dogues mâles pouvant faire l'affaire, alors que pour la chasse aux renards, les chiens bas sur pattes, tels les teckels, étaient adaptés à la chasse au terrier. L'avènement des armes à feu a nécessité des chiens de recherche au sang.

Chiens courants et chiens leveurs

La classification actuelle des races contient les brachets ou chiens courants, représentant la plus ancienne forme de chiens de chasse et la base de l'élevage pour de nombreuses autres races, dont font partie tous les chiens de chasse d'origine helvétique (cf. encadré). Puis, il y a les chiens de recherche au sang (les chiens de recherche au sang de Hanovre et de Bavière), les chiens leveurs de gibier (les cockers, les springers, le wartel), les chiens d'arrêts continentaux (les braques, les épagneuls et les griffons) les chiens d'arrêt anglais (les pointers, les setters) et les terriers (typiquement les teckels et les fox) ainsi que les rapporteurs (le labrador retriever, le golden).

Tout aussi diversifiés que la palette des races sont les modes de chasse avec les chiens: lors de la chasse au renard ou au lièvre en territoire ouvert, les chiens courants chassent de manière autonome, individuellement ou en meute, sans lien visuel avec le chasseur. Les aboiements indiquent où la chasse se passe.

Deux «quartets» suisses

HH. Dans la grande palette des races de chiens de chasse européens, se trouve une belle contribution de notre pays. Ce sont les «chiens courants suisses» et les «petits chiens courants suisses» formant avec les bouviers et les Saint-Bernard le troisième groupe des créations canines helvétiques. Contrairement aux lévriers qui chassent le nez haut, les chiens et petits chiens courants suivent la trace avec le nez au sol. Ils sont endurants avec un odorat très développé et possèdent une belle gorge (forte voix).

Le premier quartet est formé par les quatre variétés de la race «chien courant suisse». Elle admet les quatre variétés correspondant aux couleurs de la robe: le «courant schwytois» (robe blanche avec taches, selle ou manteau fauve orangé), le «courant bernois» (tricolore, blanc-noir-fauve), le «courant lucernois» (bleu-noir-fauve) et le «bruno du Jura» (manteau noir marqué de fauve).

Le second quartet est constitué de leurs équivalents bas sur pattes avec les mêmes couleurs de robe et les mêmes noms font partie de la race des «petits chiens courants» qui sont également vifs et passionnés de chasse.



Chien courant schwytois. (photo SLC/CCC)

Dans le cas de la chasse avec des chiens broussailleurs ou leveurs de gibiers, le chien travaille à une distance de maximum 35 à 40 mètres de son maître. Cette distance représente la portée utile du fusil de chasse. Le chien recherche toute émanation ou trace de gibier à poil ou à plume, s'approche et force l'animal à fuir. Le chasseur n'a alors que peu de temps pour tenter un tir. Cette chasse se pratique dans des zones de végétation très serrée, souvent le chasseur ne peut pas y entrer, il laisse alors son auxiliaire forcer le gibier à sortir de ces zones d'abri.

Chiens d'arrêt

Dans le terrain dégagé, on utilise le chien d'arrêt pour chasser le gibier à plume (caille, perdrix, bécassine, faisan, tétaras lyre ou bécasse en forêt). Le chien, en contact continu avec le chasseur qui le dirige, cherche la moindre émanation de gibier dans l'air. Cela signifie que l'action doit s'effectuer contre le vent. Aussitôt qu'il a trouvé un petit gibier caché au sol, il s'approche prudemment à une distance que seule son expérience lui permet de juger. En effet, le chien ne s'arrête pas mais arrête un gibier qui va utiliser son premier réflexe de défense, l'immobilité, pour passer inaperçu. Cette action est du grand art car la moindre erreur du chien profiterait au gibier qui s'enfuirait hors de portée de tir du chasseur, utilisant son deuxième réflexe de défense: la fuite. Non seulement l'arrêt montre au chasseur qu'un gibier est à proximité mais sert à bloquer ce dernier. Le chien d'arrêt est capable de rapporter à son maître le gibier tué.

Chiens rapporteurs

Certaines races de chien (labrador, golden, flat coated, ...) sont spécialisées uniquement dans le rapport du gibier. Ce rapport est particulièrement important dans le cas de chasse aux gibiers d'eau (canards, sarcelles, ...) Ce sont des chiens résistants au froid avec un poil épais et souvent grasseux, d'où leur forte odeur.

Chiens de terrier

Lors du travail dans les terriers, le chien bas sur pattes avance inévitablement de manière autonome, sans contact avec le chasseur. Il tente ainsi de faire sortir le renard de son terrier.

Chiens de sang ou chien de rouge

L'un des jobs les plus importants pour le chien de chasse est la recherche de gibier blessé, c'est à dire la recherche au sang, pour laquelle des individus adaptés et bien formés de diverses races peuvent être utilisés. Mais la sélection des races dont on parlait plus haut a produit les chiens de rouge du Hanovre et ceux de la montagne de Bavière qui sont vraiment des races spécialisées. Pour suivre une piste rouge, en général, le chien est relié avec son guide par une longue lanière. La trace de sang est remontée depuis l'endroit du tir, le français utilise le terme allemand Anschuss. Deux cas de figure se présentent: soit l'animal est mort, soit il est encore vivant. Dans ce dernier cas, le conducteur doit tout mettre en œuvre pour l'achever rapidement soit le chien le «coiffe» et l'étouffe, soit un tir d'achèvement met fin aux souffrances.

Restés originels

Les chiens de chasse font partie des animaux de rente restés les plus originels qui soient. Ils présentent parfois un aspect négligé, car ils cherchent à suivre leurs instincts naturels. Etant donné que leurs tâches dans chacun de leur domaine spécifique sont éprouvantes, cela demande une formation de deux ans ou plus, jusqu'à ce que le petit chiot joueur devienne le chien apte au travail. Le matériel génétique ne contribue qu'une partie à la réussite; une solide formation et une importante expérience sont indispensables.

Comme tout bon chasseur, un chien de chasse apte au travail doit aussi suivre régulièrement des cours de perfectionnement. Son activité est réglée par la loi, malgré certaines différences cantonales. Il y a des cantons ou des territoires de chasse, où les chiens courants sont interdits suite à une ancienne évaluation erronée (on avait par erreur rendu responsables les chiens courants de la réduction des chevreuils).

Invention des dieux

«Pas de chasse sans chien» est un ancien slogan qui s'invalide de par son caractère absolu, mais qui est cependant exact. Et l'affirmation «pas de chasse avec un mauvais chien» prend tout son sens pour la recherche au sang d'un animal blessé. Car, suite à un mauvais pisteur, les animaux blessés – le plus souvent par des véhicules – seraient soumis à des souffrances prolongées.

Certes, tous les chasseurs ne chassent pas avec le «sixième sens», le chien. Mais ceux accomplissant leur activité en partenariat avec le plus ancien compagnon de chasse de l'homme sont convaincus que c'est l'interaction parfaite entre l'intelligence et l'instinct qui fait de la chasse une expérience holistique: ils se voient confirmés par l'écrivain grec Xenophon louant la chasse et les chiens comme l'invention des dieux.

(Traduction Horizons et débats)



Le chasseur et son chien – deux compagnons de chasse: le chien est le «sixième sens» du chasseur – c'est l'interaction parfaite entre l'intelligence et l'instinct. (photo Archiv FJS)